

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 211, OCTOBRE 2018

Grève le 12 novembre
pour l'école

La FSU lance
sa campagne

**Élections professionnelles :
l'enjeu du 6 décembre**

F.S.U

Fonction

France

COMME STÉPHANE,
AGENT DU SERVICE PUBLIC,
VENEZ DÉCOUVRIR
NOS SOLUTIONS
D'ASSURANCE AUTO.

2 MOIS
OFFERTS*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO
DU 1^{ER} OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2018

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*2 mois de cotisation offerts, la 1^{ère} année (hors droit d'entrée, contribution attentats et fonds d'entraide), pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2018. Offre non cumulable avec toute offre en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont disponibles sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

17
Élections professionnelles :
l'enjeu du 6 décembre



4
Europe
Menaces sur
la démocratie ?



7
Retournée sociale
La FSU mobilise



10
Point d'indice
Salaires :
le combat continue



13
Budget 2019
Nouvelles suppressions
de postes



15
Un plan fourre-tout
pour l'éducation
artistique
et culturelle

24
C'est demain
Élections
professionnelles
La FSU lance sa campagne



28
BD, une rentrée
très sociale



30
Rencontre
avec
Mathieu Pernot

ÉDITO

Plus que jamais Engagé-es !

Éducation nationale doit rendre des postes alors que le nombre d'élèves augmente, l'Emploi voit son budget baisser alors que le chômage reste ancré, de même pour le ministère des sports alors que nous préparons les JO de 2024... Quant au « sursaut » face à l'urgence climatique, il faudra attendre ! Le budget 2019 éclaire bien les choix du gouvernement : moins d'État, moins de santé publique aussi, moins de pouvoir d'achat pour les salarié-es et les retraité-es puisque c'est sur eux que pèse la réduction du déficit. Et le nouveau système de retraites en discussion, qui pénalisera en premier lieu les fonctionnaires, ne prévoit pas d'amélioration du niveau des pensions.

Décidément, le monde moderne du gouvernement marche sur la tête ! Face à ses mauvais plans, la FSU applique le sien ! Elle prépare dès maintenant la grève du 12 novembre dans l'Éducation et propose à toutes les fédérations de fonctionnaires la construction d'une nouvelle journée de mobilisation. Et les élections seront un rendez-vous important pour que les personnels fassent entendre leur voix.

La campagne de la FSU avec son slogan « Engagé-es au quotidien » et mettant en images ses propres représentant-es du personnel est sans conteste un appel à l'engagement de toutes et tous !



Bernadette Groison

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Marche pour le climat

Samedi 8 septembre, une marche mondiale pour le climat a mobilisé des citoyens dans une centaine de pays, de l'Asie aux États Unis, en passant par l'Europe. Bangkok qui hébergeait une réunion préparatoire de la COP 24, Manille, Bruxelles et de nombreuses autres villes ont été le lieu de manifestations.

À Melbourne des centaines de personnes se sont réunies devant les bureaux du premier ministre pour demander la sortie du charbon. Objectif commun : marcher pour promouvoir les énergies vertes, faire reculer l'usage des énergies fossiles, et pousser les gouvernements à prendre à bras-le-corps la question du dérèglement climatique. Par ailleurs, la lutte contre ses causes créerait dans le monde 65 millions d'emplois. En France, l'appel d'un jeune homme de 27 ans, juste après la démission de Nicolas Hulot, a fait le buzz sur Facebook. Des dizaines de milliers de participants ont marché dont 50 000 à Paris et 10 000 à Lyon, pour dénoncer la « politique des petits pas » en matière d'écologie et faire que le politique s'en saisisse sérieusement. Une contestation d'ampleur le jour où 700 scientifiques ont publié une tribune dans Libération pour appeler les politiques à lutter contre le réchauffement climatique. À suivre...

Europe

Menaces sur la démocratie ?

La montée des nationalismes se poursuit un peu partout en Europe, ainsi qu'en Amérique du Nord avec la récente victoire de la Coalition Avenir Québec. Elle se traduit par un recul de libertés et l'affaiblissement des contre-pouvoirs, y compris syndicaux. Pologne, Hongrie, Autriche, Allemagne, Italie, Suède : l'heure est à la montée de mouvements nationalistes, souvent issus de l'extrême-droite, et parfois réellement fascistes comme l'AFD en Allemagne ou Fratelli d'Italia en Italie. L'effet des politiques d'austérité exigées par l'Union européenne, la persistance d'une pauvreté de masse renforcent des gouvernements qui rétablissent comme en Pologne des prestations sociales pour les familles modestes, ou comme en Italie annoncent la suppression d'une réforme régressive des retraites ainsi qu'un nouveau « revenu de citoyenneté ».

Mais le phénomène touche également des pays où l'économie se porte plutôt bien comme l'Autriche, l'Alle-



Les politiques d'austérité exigées par l'Union européenne favorisent les nationalismes.

magne ou la Suède. Moteur commun : le rejet des migrants, la montée de la xénophobie et la défiance vis-à-vis de l'Union européenne, la primauté absolue des intérêts de la communauté nationale.

D'où le risque d'une confiscation de l'État par le parti au pouvoir et la délégitimation des adversaires politiques devenus ennemis de la Nation. En Pologne comme en Hongrie, les contre-pouvoirs – presse indépendante, cours de justice – sont ainsi menacés,

au sein de démocraties « libérales » : les gouvernements y sont issus des urnes, mais les libertés, notamment celle de s'opposer, reculent. Le syndicalisme, porteur des revendications des salariés, ne saurait être épargné par cette volonté de réduire toute voix discordante. L'affaiblissement des gauches issues du mouvement ouvrier laisse la place à des droites toujours plus poreuses à l'extrême droite : une coalition vient de renverser le gouvernement social-démocrate suédois pourtant sorti court vainqueur des élections législatives. ♦

Matthieu Leiritz

Roumanie : échec à l'intolérance

C'EST L'ACTU

Sur le front des droits humains, les bonnes nouvelles sont trop rares pour ne pas s'en féliciter.

Faute d'un seuil minimum de 30 % du corps électoral, la consultation lancée par le gouvernement « social démocrate » roumain et visant à constitutionaliser l'interdiction du mariage homosexuel n'a pas été validée : seuls 20,41 % des électeurs se sont en effet déplacés.

Ce n'est pas faute pour le gouvernement, mais aussi pour l'Église orthodoxe, d'avoir stigmatisé les Roumains homosexuels, indifféremment qualifiés de « malades mentaux » ou de « pédophiles », relevant, selon certains dignitaires religieux, de l'« enfer ».

Rien n'y a fait. Qu'il s'agisse d'un désaccord sur le fond (il s'agissait de préciser que seuls « un homme et une femme » pouvaient s'unir et non des « époux » comme stipulé actuellement), ou d'indifférence envers cette question, les autorités publiques et

religieuses ont subi un véritable camouflet. Les Roumains n'ont semble-t-il pas été dupes d'une opération visant également à détourner

l'attention des soupçons de corruption qui pèsent sur le chef du gouvernement, Liviu Dragnea.

Les associations de la communauté LGBT de Roumanie avaient pour leur part lancé comme mot d'ordre pour le jour du vote : « Reste chez toi et fais l'amour ». La consigne semble avoir été respectée, au moins en partie.

Pour Liviu Dragnea, les difficultés judiciaires et politiques commencent.

Reste qu'aujourd'hui la loi roumaine n'autorise ni le mariage entre personnes de même sexe ni l'union civile.



N'oubliez pas

de respecter le droit d'auteur

quand vous diffusez des copies

de presse et de livres

- Limitez vos copies à des **extraits**
- Indiquez les **références bibliographiques** des publications que vous utilisez
- Déclarez les **œuvres** que vous copiez quand votre établissement vous le demande



Centres éducatifs fermés : plus 20

Jeudi 27 septembre 2018, Nicole Belloubet, ministre de la Justice, a présenté le programme de création de 20 nouveaux centres éducatifs fermés (CEF), dont 15 seront confiés au secteur associatif habilité, complétant les 51 déjà en activité depuis 2002. Elle demande que ces CEF soient situés à proximité des centres urbains et économiques, pour « privilégier ainsi le maintien de liens familiaux et l'insertion des mineurs ». Mais il ne faudrait pas que l'ouverture de nouveaux CEF s'accompagne de la fermeture de foyers en milieu ouvert, comme cela a pu être le cas par le passé. Il importe également de préserver les moyens de la PJJ et de veiller à ce que les éducateurs de milieu ouvert accomplissent pleinement le rôle de 'fil rouge' qui doit être le leur auprès de jeunes souvent ballotés de structure en structure.

Voie professionnelle

Réforme sans concertation

Jean-Michel Blanquer est un homme pressé. Ainsi, son projet de réforme de la voie professionnelle s'inscrit dans un calendrier qui ne laisse pas de place réelle au dialogue, pour un projet de réforme dont les incidences sur les personnels et sur quelques 665 000 élèves, soit un tiers des lycéens, seront fortes.

En effet, après la perte d'une année en 2009, la formation des élèves est de nouveau tronquée. Les grilles horaires proposées viennent contredire le discours du ministre autour des savoirs fondamentaux, l'un de ses mantras depuis sa prise de fonctions. En effet, les enseignements généraux sont les premiers concernés par une baisse de volume. Même en augmentant de deux heures le volume complémentaire professeurs, dédié au dédoublement des classes, l'injonction à la co-intervention (deux enseignants dans une même classe) détériorera encore davantage les conditions de travail. La baisse des horaires



Le projet de grilles horaires sera soumis au vote du CSE le 10 octobre.

élèves permettra de supprimer l'équivalent de 600 postes dès la rentrée prochaine. De plus, les classes de seconde « par famille de métiers », censées retarder l'orientation, vont déprofessionnaliser les formations et seront aussi source de suppressions en optimisant le remplissage des classes. Une

quinzaine de « familles » sont envisagées. Celle de la relation client regrouperait bacs pro vente, commerce et « accueil relation client et usagers » (ARCU), une autre rassemblerait « Gestion Administration » (GA), transport, logistique et sécurité. Le plan de fermeture des sections GA et l'absence de visibilité sur les contenus des familles de métiers et sur la formation des enseignants suscitent de fortes inquiétudes.

Ces dispositions prennent effet à la rentrée 2019. Le projet de grilles horaires, soumis au vote du CSE le 10 octobre a reçu un avis négatif. Les professeurs de la voie professionnelle étaient en grève le 27 septembre à l'appel d'une large intersyndicale comprenant SNUEP-FSU et SNEP-FSU, pour obtenir une autre réforme qui permette insertion dans la vie active et possibilité de poursuite d'études. Ils seront dans l'action le 12 novembre prochain. ♦

Pierre Garnier

Retraités

Trois temps d'action en octobre

L'attaque du gouvernement contre les retraités est brutale et leur colère ne retombe pas.

Chacun a fait ses comptes : avec une année « blanche » en 2018 et une hausse des pensions de 0,3 % en 2019 et 2020, alors que la reprise de l'inflation est réelle, tous les retraités verront leur pouvoir d'achat sérieusement entamé. Cela se traduit par plus de 4 % de perte de pouvoir d'achat en 2018. Dans un pays où la pension brute moyenne de droit direct

est de 1389 € par mois (nettement moins pour une femme), le gouvernement ponctionne les retraités de 4,5 milliards d'euros pour réduire la dépense publique. Cette politique s'accompagne d'un discours qui nie le fait que les retraités sont des personnes qui ont été des salariés, ayant cotisé pendant toute leur vie professionnelle et participé à la création de richesses. La pension ne relève pas de l'assistance, c'est un droit.

Le refus de respecter la règle d'indexation sur l'inflation laisse entrevoir les dangers du projet de réforme des retraites ; l'État décide seul des montants des retraites en fonction de la croissance. C'est le marché qui décide.

Les retraités montrent leur détermination à ne pas se laisser faire, en trois temps : après le 3 octobre, le 18 octobre à l'appel des organisations CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA, UNSA,

ANR, FNOM, UNPRG, UNRP avec des manifestations nationales décentralisées.

Les retraités de la FSU ont participé également au 9 octobre dans le cadre de la journée interprofessionnelle.

Ils revendiquent notamment la revalorisation des pensions, leur indexation sur la hausse du salaire moyen et la suppression de la hausse de la CSG.

Ils ne traversent pas la rue, ils l'investissent ! ♦

Sandrine Charrier

Rentrée sociale

La FSU mobilise

Malgré un été marqué par des « affaires », des résultats absents et les démissions des ministres de l'écologie, des sports et de l'intérieur, le président conserve son cap d'austérité et méprise les organisations syndicales.

Sa vision individualiste et inégalitaire de la société, ses choix, créent des expressions convergentes de refus d'une politique détruisant pas à pas le modèle social français.

Le syndicalisme a un rôle déterminant à jouer. La FSU a construit à cette rentrée un calendrier d'actions ambitieux, qu'elle souhaite le plus unitaire possible, en associant tous les agents.

Elle a appelé ainsi à participer aux mobilisations du 9 octobre pour le renforcement de tous les leviers de répartition des richesses produites, la défense et la promotion des services publics, l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux et pour la retraite par répartition à prestations définies. Les retraités quant à eux, ont poursuivi leur mobilisation unitaire avec deux moments forts les 3 et 18 octobre.

Défendre le statut des fonctionnaires

Face aux attaques contre le statut des fonctionnaires et au démantèlement des services publics, la FSU a initié, après une campagne menée sur les salaires et l'emploi, une campagne pour défendre et améliorer les conditions de travail. Le 3 octobre elle a réuni à Bercy des élus du personnel de la France entière pour témoigner de leur rôle dans toutes les instances ou ils re-



La FSU appelle à une grève le 12 novembre pour l'école.

présentent les personnels. Ils ont ensuite remis la pétition « Touche pas aux CAP/CHS-CT » au Ministre.

Une nouvelle journée d'action début 2019

Face aux attaques qui visent à remettre en cause l'avenir de la Fonction publique (suppressions d'emplois, précarité, recours aux contrats, individualisation des rémunérations, remise en cause des instances représentatives...), la FSU a décidé d'une nouvelle journée d'action pour le début 2019 dont elle propose la construction à toutes les fédérations de fonctionnaires.

Face à un projet de réforme de la voie professionnelle destiné à réaliser des économies avec des suppressions de postes, le SNUEP-FSU a mo-

bilisé dans un cadre intersyndical les personnels des lycées professionnels en appelant à la grève le 27 septembre.

Mobilisation dans l'éducation

Dans les premier et second degrés même détermination ! Avec une dotation insuffisante dans le 1^{er} degré, et 2 650 postes d'enseignants du second degré et 400 postes d'administratifs supprimés, les conditions d'apprentissage des élèves et celles de travail des personnels vont encore se dégrader. Quid de la priorité affichée au primaire ?

Ces suppressions de postes, l'affichage du salaire au mérite, la réforme des lycées et celle de la voie professionnelle amorçant la concurrence entre établissements ont conduit FSU, UNSA-Education et SGEN-CFDT à appeler à la grève dans l'éducation le 12 novembre.

D'autres organisations devraient s'y joindre. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Réchauffement climatique : le GIEC s'alarme

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a de nouveau alerté les états, dans un rapport publié début octobre, sur les lourdes conséquences d'une augmentation des températures au-delà de 1,5 °C. Le respect de cette limite par les 197 états qui s'étaient engagés fin 2015, lors de la COP 21 de Paris ne suffira pas et aura tout de même de graves conséquences sur la planète. Ces conséquences sont multiples et désastreuses pour le vivant note le rapport : vagues de chaleur, extinctions d'espèces, déstabilisation des calottes polaires, montée des océans sur le long terme, mais il en va également des cultures céréalières et de la multiplication de phénomènes météorologiques extrêmes comme ouragans et typhons. Toute augmentation des températures au-delà de 1,5 °C aggraverait encore ces impacts sur l'environnement, selon le GIEC. Pour ses experts, il faut réduire les émissions de CO₂ de 45 % d'ici 2030 pour contenir le réchauffement à 1,5 %, mais aussi arrêter d'envoyer dans l'atmosphère plus de CO₂ qu'on ne peut en retirer, c'est-à-dire parvenir à une « neutralité carbone » en 2050. Une urgence absolue.



Clermont fait Monde : Solidarité avec tous les migrants

Depuis début septembre des centaines de personnes ayant fui leur pays vivent dans des conditions précaires, sous tentes, place du Premier mai à Clermont-Ferrand. Un appel à l'initiative de Clermont Fait Monde, FSU, RESF 63, CGT 63, Solidaires 63, FCPE 63 exige que les pouvoirs publics (mairie, conseil départemental et préfecture) prennent enfin leurs responsabilités, et invite les personnels de l'Éducation à s'engager individuellement et collectivement.
<https://www.facebook.com/clermontfaitmonde>
 Appel : <https://fsu63.fsu.fr/enfance-en-danger-toute-leducation-mobilisee/>

Un maire refuse l'inscription scolaire à des sans papiers

A Chilly-Mazarin, une dizaine d'enfants de familles sans papiers, hébergés en hôtel par le Samu social sur le territoire de la commune, se sont vu refuser de manière totalement illégale leur inscription à l'école par le maire LR. Certains enfants ont bénéficié du courage d'une directrice d'école et ont été accueillis, conformément à la loi française et à la convention internationale des droits de l'enfant. D'ailleurs, la loi sur l'immigration votée en août dernier, garantit un accueil provisoire à tout mineur de moins de 16 ans et autorise le préfet à procéder directement à l'inscription des enfants en cas de refus du maire.



Plan pauvreté

Pour pallier les inégalités ?

Emmanuel Macron a dévoilé le 13 septembre les grandes lignes de son « Plan pauvreté ». Au programme, petite enfance, emploi, aides sociales et logement.

Petits-déjeuners pour des élèves en éducation prioritaire, repas à un euro dans des cantines, bonus pour les crèches qui accueillent enfants en situation de handicap ou de familles dans la pauvreté et formation de 600 000 professionnels. L'enfance est censée constituer une clé de voûte de ce plan.

Autre axe, la formation dont l'obligation va être portée à 18 ans avec un accompagnement aux mineurs en décrochage durable. Les jeunes pourront bénéficier de l'aide sociale à l'enfance jusqu'à 21 ans et la garantie jeune, dispositif de soutien des 16/25 ans les plus éloignés de l'emploi, devrait être étendue. Prévu aussi guichet unique et garantie d'activité articulant



Un revenu universel d'activité obligera les bénéficiaires à ne pas refuser plus de deux offres d'emploi.

accompagnement social et insertion dans l'emploi pour 300 000 allocataires du RSA par an.

Pour remplacer les différentes prestations sociales, un revenu universel d'activité obligera cependant les bénéficiaires à ne pas refuser plus de deux offres d'emploi. Une aide à l'accès aux soins avec paiement d'une complémentaire

santé, intégrée à la couverture maladie universelle complémentaire sera mise en œuvre. Enfin, 125 millions d'euros seront consacrés à des maraudes pour rencontrer des familles avec enfants à la rue, ainsi que des aides à leur logement afin de résorber les bidonvilles.

Un plan pauvreté certes, mais « en même temps » des politiques qui contribuent à creuser les inégalités et à dégrader le modèle social français. Un paradoxe souligné par la FSU. ♦

Pierre Garnier

Plan santé 2022

Des idées sans moyens

Le Plan Santé 2022 a été dévoilé par Emmanuel Macron le 18 septembre.

Faire de l'accès aux soins « la priorité des priorités », lutter contre les déserts médicaux, supprimer le numerus clausus pour former plus de médecins, privilégier la prévention et la qualité des soins de proximité, les intentions présentées sont intéressantes.

Avec des mesures incitatives plutôt que coercitives, la forme est plutôt consensuelle. Pour-

tant ce plan est loin de satisfaire les acteurs du système de santé. Pour la fédération hospitalière de France, l'élévation de l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie (Ondam) de 400 millions d'euros annoncée par M. Macron pour 2019, représentera « à peine la moitié de l'effort d'économies demandé en 2018 aux hôpitaux ». Quant aux personnels des hôpitaux et des EHPAD toujours mobilisés, ils « constatent avec consternation, que le

gouvernement n'a absolument pas pris conscience de la crise actuelle et des attentes des soignants ».

À l'hôpital de Niort occupé jour et nuit, les personnels en grève partagent le constat « On nous demande en permanence de nous réorganiser, mais le problème n'est pas là. Il faut recruter. Nous avons besoin de moyens humains ». Le fond, la forme, manquent les moyens! ♦

Valérie Soumaille

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !



Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'État**.

Une bonification
de **35%** pour les
- de 30 ans

Profitez pleinement de vos **Chèques-Vacances** auprès des **208 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.

Et avec **e-Chèque-Vacances** vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.



Pour toute information :

> sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

> par téléphone : **0 806 80 20 15** Service gratuit
* prix appel



DOCAPOST


ancv
CHÈQUE-VACANCES

Retraites : un incertain et inquiétant projet

Le haut-commissariat à la réforme des retraites a confirmé la volonté de faire évoluer les régimes de retraites vers un système « universel » à la place des 42 régimes de retraite actuels. Ce système, basé sur un calcul par points, sera identique pour le privé et le public. Tout dépendra donc de la valeur du point et des périodes de salaire prises en compte pour chaque salarié. Ce nouveau système serait ainsi particulièrement défavorable aux fonctionnaires avec un calcul sur l'ensemble d'une carrière plutôt que sur les 6 derniers mois. Et ce n'est pas l'intégration des primes dans le calcul, versées de manière très inégalitaire, qui compensera les pertes occasionnées. Si le haut-commissariat a confirmé l'âge minimum de départ garanti à 62 ans, les éléments de calcul du nouveau système pourraient de fait minorer le niveau des pensions, rendant les 62 ans purement théorique. Aucune mesure d'amélioration du niveau des pensions n'est prévue à ce stade. La FSU continue de demander une indexation des pensions sur l'évolution des salaires, à rebours de la politique de gel des pensions menée actuellement. Dans les discussions qui vont se poursuivre, la FSU défendra un scénario durable et solidaire, du système de retraites par répartition. Elle rappelle son attachement au code des pensions et s'opposera à sa disparition programmée en 2025. La FSU demande au gouvernement de mener un dialogue social à la hauteur des enjeux et d'ouvrir rapidement les discussions au sein de la Fonction publique.



Sophie n'aura jamais des millions de followers. Mais elle sera toujours à suivre pour ses conseils.

HAMEL, COMMISSAIRE D'INFORMATION COMMUNICATIVE

Point d'indice

Salaires : le combat continue

En juin toutes les organisations syndicales avaient exprimé leur opposition à la politique salariale menée dans la Fonction publique.

Le gouvernement a concédé une nouvelle réunion le 17 octobre mais il affirme d'ores et déjà ne toujours pas vouloir céder sur l'essentiel : une augmentation de la valeur du point d'indice.

La FSU ne se contentera pas de quelques mesures à la marge comme la revalorisation du remboursement de frais de missions qui sont pour le moment le seul cadre dans lequel le gouvernement voudrait discuter. Elle est à l'initiative d'une expression intersyndicale pour réaffirmer, face au gouvernement,



La revendication principale est l'augmentation de la valeur du point.

la revendication principale d'augmentation de la valeur du point et demander des mesures générales sur les grilles, particulièrement en cette période de reprise d'inflation. Il

faudrait poursuivre la dynamique initiée par la mise en œuvre des mesures PPCR, qui permettent que les augmentations de salaire en cours de carrière soient plus élevées et se produisent plus vite que jusqu'ici. À l'inverse, le refus du gouvernement de mesures concernant tous les agents renvoie à la volonté d'individualisation des rémunérations et consiste en réalité à n'augmenter que les agents jugés les plus « performants » au détriment de tous les autres. Cette orientation va à rebours du processus de renforcement du caractère indiciaire de la rémunération que soutient la FSU. ♦

Sandrine Charrier

Homme / femme

Egalité professionnelle en cinq axes

Le gouvernement a décidé d'ouvrir autour de cinq axes une négociation pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique.

Depuis le protocole signé en 2013, la FSU, a porté la nécessité de mesures contraignantes aux employeurs qui s'imposent à tous avec y compris des possibilités de sanctions si ces mesures n'étaient pas appliquées.

La FSU a fait des propositions pour apporter des améliorations à l'avant-projet du gouvernement

L'axe 1 concernant le renforcement de la gouvernance des politiques d'égalité est en contradiction avec les annonces faites par ailleurs

de suppression des CAP, CT et CHS-CT et de création de ressources humaines de proximité qui traduisent au contraire la volonté d'empêcher les élus du personnel de traiter les situations de carrière des hommes et des femmes.

Les axes 2 et 3 concernent les conditions d'égal accès aux métiers et responsabilités et aux questions des écarts de rémunération et déroulement de carrière. Ces écarts constatés nécessiteraient des clauses de sauvegarde ainsi que des dispositifs de compensation.

L'axe 4 sur un meilleur accompagnement des situations « vie professionnelle – vie fami-

liale » impliquerait des mesures telles que les mêmes possibilités d'avancement et de promotion pour la grossesse ou la parentalité, un nombre de places en crèche augmenté, un financement plus important des congés parentaux.

Enfin l'axe 5 aborde la prévention et lutte contre les violences faites aux femmes. Il détaille notamment des mesures de prévention, de formation et un guide juridique pour aider dans les démarches à entreprendre. Les fédérations de fonctionnaires se sont retrouvées pour échanger avant le point d'étape du 15 octobre. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Budget 2019

Austérité confirmée... pour certains

Discuté au Parlement cet automne, le projet de budget 2019 confirme le choix de l'austérité pour les français les plus fragiles.

Le gouvernement est pris dans un étau. D'un côté, il promet des réductions des dépenses publiques auprès de la Commission européenne et affirme la volonté de rester sous le seuil des 3 % de déficit public. De l'autre, une croissance en 2018 moins forte que prévue, environ 1,6 %, revoit à la baisse les rentrées fiscales, avec un endettement qui continue d'augmenter et représente désormais près de 100 % du PIB.

Un budget pour les entreprises

Le budget 2019 confirme le choix d'une politique de l'offre, confortant les entreprises et les contribuables les plus aisés. Après la suppression de l'impôt sur la fortune, et l'instauration d'une « flat tax » l'an dernier, la baisse de la fiscalité sur les entreprises se poursuit, via notamment la transfor-



La réduction de dépenses publiques se poursuit, avec l'objectif de 50 000 suppressions de postes dans la fonction publique de l'État d'ici 2022.

mation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de cotisations patronales. Du côté des salariés, les retraités continuent à servir de cible. Après

la hausse non compensée de la CSG, la désindexation des pensions débouche sur une augmentation limitée à 0,3 %, largement inférieure à l'inflation soit une nouvelle perte de pouvoir d'achat. Même constat pour les bénéficiaires des APL et d'allocations familiales.

Six milliards de baisse fiscale

Le gouvernement affiche une baisse globale de la fiscalité de 6 milliards, avec notamment la suppression progressive de la taxe d'habitation et la défiscalisation des heures supplémentaires. Sceptique, l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) chiffre plutôt cette baisse à 3,5 milliards.

La politique de réduction de dépenses publiques se poursuit, avec l'objectif maintenu de 50 000 suppressions de postes dans la fonction pu-

Éducation : plus une priorité

L'Éducation n'est plus une priorité. Ce budget le prouve puisqu'il prévoit la suppression de 2 650 postes d'enseignants dans les collèges et les lycées, ainsi que de 400 postes d'administratifs. Le ministère affiche sa volonté de poursuivre et achever le dédoublement des classes de CP et CE1 des écoles des réseaux d'éducation prioritaire et de financer l'instruction obligatoire à 3 ans, à partir de 2019. Or les 1 900 postes prévus ne suffiront pas à mettre en œuvre cette mesure. Tout cela entraînera des suppressions de postes dans le second degré mais aussi des dégradations dans le premier degré. Le ministre veut compenser la baisse des moyens dans le second degré par des heures supplémentaires : C'est le retour d'une forme de « travailler plus pour gagner plus ».

blique de l'État d'ici 2022, dont 4 500 l'an prochain. Plusieurs ministères, essentiellement régaliens, sortent renforcés des arbitrages : la défense (450 emplois supplémentaires), la justice (plus 1 300), l'intérieur (plus 2 500), voire la recherche et l'enseignement supérieur (sans toutefois de création de postes...).

Principaux perdants : l'emploi avec une véritable purge pour Pôle emploi ou l'agence pour la formation des adultes (1 385 postes supprimés), la culture (moins 160), l'éducation (moins 1 813) et les sports qui connaissent une nouvelle baisse budgétaire et enfin l'écologie et l'agriculture. ♦

Matthieu Leiritz

PLFSS : au vert, mais à quel prix ?

La sécurité sociale devrait revenir à l'équilibre dès 2019, mais au prix, selon le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), de lourds efforts imposés au monde la santé et aux retraités. L'hôpital public, soumis à un rude régime d'économies, retraités – dont 60 % avaient dû supporter l'augmentation non compensée de la CSG – condamnés au quasi-gel des pensions (0,3 %), ménages à celui des allocations familiales, payent la note du rétablissement des comptes. Face aux mécontentements, le premier ministre a décidé l'exonération de 300 000 retraités modestes de la hausse de la CSG. Prévue par le plan pauvreté, la création de la couverture maladie universelle complémentaire, en remplacement de l'aide à la complémentaire santé, ne sera financée qu'en 2020.

Cadres : formation ou formatage ?

Le ministère assure n'avoir aucune intention injonctive concernant les évaluations. Mais le discours prescriptif auquel ont eu droit les 1 400 IEN réunis à l'ESEN (École supérieure de l'éducation nationale), relève d'une mise en ordre de marche. Les inspecteurs, qui évaluent le travail des enseignants et veillent à la mise en œuvre de la politique éducative, devront-ils désigner les bonnes pratiques et les imposer sur le terrain ?

Si c'est le cas, quelle marge de manœuvre pour ceux qui s'interrogent sur les choix et les orientations du ministre dans l'exercice de leur fonction ? Quelles répercussions sur celle des formateurs (CPC et PEMF) ? Le SNUipp organise des réunions avec les formateurs pour échanger, faire émerger des problématiques et faire des propositions pour mettre en place des garde-fous et élaborer collectivement des stratégies pour soutenir les équipes.

Étude de loi ONPV

Mixité résidentielle et mixité scolaire ne vont pas de pair

« **M**ixité résidentielle et mixité sociale au sein des établissements scolaires ne vont pas nécessairement de pair », note une étude de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

Pourtant, les résultats de la recherche, cités par l'ONPV, montrent que cette mixité sociale est souhaitable, une trop forte ségrégation à l'école ayant des effets négatifs sur les apprentissages des élèves en difficulté et sur la construction des futurs citoyens.

Si une relative mixité résidentielle existe notamment à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), elle découle de la possibilité pour les parents de scolariser leur enfant ailleurs. Cela peut se traduire par le délaissement d'un établissement public pour un autre établissement public, avec par exemple l'argument d'un suivi d'une filière spécifique voire

une fausse adresse, ou par une inscription en établissement privé. Sur la base des résultats scolaires de l'établissement et de la composition sociale des élèves, ces parents, plus souvent de familles aisées, renforcent l'absence de mixité sociale dans l'école ou le collège de leur secteur. Si cette possibilité de contournement n'existait pas, il est possible se-



lon l'ONPV qu'un certain nombre d'entre elles décide de déménager du territoire relevant du secteur de leur établissement, mettant ainsi à mal la mixité résidentielle.

Pour l'ONPV il est important d'étudier ce phénomène pour déployer des politiques publiques avec un objectif de renforcement de la mixité sociale, qu'elle soit résidentielle ou scolaire, en partant notamment du constat que l'évitement scolaire est particulièrement important à la fin du cycle primaire et à l'entrée au collège. Ainsi, parmi les élèves scolarisés dans le privé au début du collège, une partie fréquentait une école publique en fin de primaire.

Cet évitement concerne en 2015-2016 6,2 % des élèves des quartiers prioritaires, contre 10,2 % des élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes. ♦

Pierre Garnier

Évaluations nationales

Pour quel usage ?

Aux évaluations nationales de début de CP et de Sixième s'ajoutent cette année celles de mi-CP, de CE1 et de Seconde en français et en mathématiques. Elles sont censées faciliter le travail de remédiation des enseignants ainsi que le dialogue avec les familles.

La qualité et/ou la pertinence des exercices proposés interrogent. Les exemples en ligne sur Eduscol ne rassurent pas quant aux compétences censées être évaluées. Les biais possibles de

compréhensions, voire liés à l'usage de l'informatique dans le second degré sont nombreux. Il semble que ces évaluations chronophages ne permettent guère le diagnostic des points forts ni des fragilités des élèves. Quant au dialogue avec les parents, il n'est pas facilité par le caractère abscons du rendu des résultats.

Vu la faible qualité des exercices, leur centration sur une partie des compétences et la

modalité de d'analyse des résultats, on peut douter que ces évaluations soient réellement capables d'aider les enseignants à repérer les difficultés et à engager les aides. Mais ne s'agit-il pas de revenir aux volontés politiques de comparer les écoles ou les établissements au prétexte du choix des familles ou d'évaluer le « mérite » des enseignants ou des équipes au vu des résultats de leurs élèves ? On sait les dérives de ce type de po-

litique, notamment aux États-Unis et en Grande Bretagne: enseignement orienté vers la seule réussite aux évaluations, enseignants conduits à se focaliser sur les élèves capables de progresser le plus rapidement à ces tests, baisse de la mixité sociale dans les écoles etc. La qualité d'un enseignement ne se mesure pas à une prise ponctuelle d'information via une évaluation, fut-elle nationale. ♦

Sandrine Charrier

Budget 2019

Nouvelles suppressions de postes

L'objectif fixé par le gouvernement d'Emmanuel Macron est de supprimer 120 000 postes dans les trois versants de la fonction publique au cours du quinquennat.

Le premier ministre a déclaré au mois d'août, que 4 500 postes seraient supprimés dans la Fonction publique d'État en 2019 (et plus de 10 000 en 2020). Le ministre Jean Michel Blanquer justifie la suppression de 1 800 postes dans l'Éducation par la contribution à l'effort national d'un secteur qui représente près de la moitié des effectifs de la Fonction publique d'État. Celles et ceux qui travaillent dans des conditions déjà dégradées ne comprennent comment, avec des postes en moins et 32 000 élèves de plus dans le second degré attendus à chaque rentrée jusqu'en 2021, la qualité du service public d'Éducation pourrait ne pas en pâtir.

« Ces suppressions de postes ne concerneront que les services administratifs – 400 emplois sait-on depuis — et le second degré » a expliqué le ministre.



2 650 postes d'enseignants et d'enseignantes disparaîtront ainsi dans les collèges et des lycées dès la rentrée 2019.

2 650 postes d'enseignants et d'enseignantes disparaîtront ainsi dans les collèges et des lycées dès la rentrée 2019.

« Le taux d'encadrement sera évidemment maintenu » a ajouté M. Blanquer. Comment faire autant avec moins d'enseignants titulaires? Par le recours aux heures supplémentaires et la proposition de passer à deux le nombre d'heures pouvant être imposées par l'administration, « exonérées de cotisations salariales, donc plus rémunératrices pour les professeurs » comme l'avait promis le candidat Macron. Par l'embauche d'enseignants contractuels qui, outre la question des (non) droits de ces personnels précaires pose la question des modalités de recrutement des enseignants aujourd'hui sur concours, remettant en cause les statuts sur lesquels s'appuient leurs missions et obligations mais aussi leurs droits. Et enfin bien sûr par l'augmentation du nombre d'élèves par classe.

Nomination des recteurs

Le nouveau décret sur la nomination des recteurs a été publié au journal officiel le 4 octobre 2018. Il prévoit que dans la limite de 40 % de l'effectif des emplois correspondants, les personnes qui ne détiennent pas l'habilitation à diriger des recherches pourront être nommées après avis d'une commission chargée d'apprécier l'aptitude des intéressés à exercer cette fonction. Cette possibilité était auparavant limitée à 20 % du contingent et cadrée (expérience professionnelle de dix ans au moins dans l'éducation, l'enseignement, la formation ou la recherche ou haute fonction dans un ministère ou administration centrale). Le texte marque une rupture dans la gestion de l'éducation nationale et met en place une banalisation du mode de gouvernance. Le projet avait pourtant été rejeté par le conseil supérieur de l'Éducation (49 voix contre et une pour).

Dans le premier degré, il faudrait 4 000 postes pour faire face au dédoublement des CE1 alors que 1 800 seulement y sont dédiés. Remplacements, maternelle et secteur rural risquent d'en pâtir.

Les organisations FSU, UNSA et CFDT appellent d'ores et déjà les personnels à faire du lundi 12 novembre une journée de grève et de mobilisation pour faire échec à ce projet. L'arc des appelants devrait s'élargir notamment aux organisations participant à la mobilisation interprofessionnelle du 9 octobre dans le cadre de leur confédération (CGT, FO et Solidaires). ♦

Valérie Soumaille

CSP : Orientation et fonctionnement inacceptables

Créé par la loi de refondation de l'école de 2013, le Conseil supérieur des programmes avait suscité beaucoup d'espoir. Il s'agissait de renouveler le mode d'élaboration des programmes scolaires avec davantage de démocratie et de transparence. Ce fonctionnement, qui a prévalu pour la rédaction des derniers programmes a vécu. En attestent les démissions successives de membres du CSP en désaccord avec la méthode de travail et les orientations actuelles. Le CSP travaille aujourd'hui en vase clos et dans l'opacité. Dans l'appel intersyndical et associatif de 2012, plus que jamais d'actualité, « Pour une autre méthode de construction des programmes », la FSU souhaitait « en finir avec l'écriture de programmes scolaires, confisquée par quelques "experts" ou responsables, sans réelle concertation avec les professionnels de l'enseignement et de la recherche. »

Santé mentale des enfants

Alors que plus de 15 % d'adolescents connaissent un épisode dépressif et que, d'après l'Organisation mondiale de la Santé, l'anxiété, la dépression et les troubles du comportement ont pris la première place des maladies qui impactent la santé des enfants, on compte en France 15 pédopsychiatres (moins 50 % en dix ans) pour 100 000 jeunes et des délais avant prise en charge de six mois à un an dans les centres médico-psychologiques (CMP) et les centres médico-psychopédagogiques (CMPP).



© BREVES/MIA

Une culture technique pour toutes et tous

Colloque du SNES-FSU et de l'AEAT, le 15 novembre au lycée Dorian, 74 avenue Philippe Auguste PARIS 11^e. Face à une nouvelle mutation des technologies avec une forte intégration des technologies du numérique, la question de l'évolution de la culture technique et de son appropriation est de nouveau posée. Le SNES-FSU, avec l'AEAT (association des enseignants d'activités technologiques) et Pagestec (association pour le développement, la promotion et la défense de la discipline Technologie au collège), mène depuis plusieurs années cette réflexion. Ce colloque est l'occasion de faire, avec des chercheurs en sciences de l'éducation, des responsables d'entreprises, des enseignants... un point d'étape sur cette question cruciale.



Compétences numériques

Pix : nouvelle certification

Avec le CNEd, l'université de Strasbourg et l'université ouverte des humanités, les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur mettent en place une certification des compétences numériques, Pix, qui remplacera les B2i et C2i (Brevet / certificat informatique et internet). Il s'agit d'une plateforme en ligne (<https://pix.fr/>), publique et gratuite, permettant de s'exercer sur des situations proches de la vie quotidienne. Les items sont répartis en 16 compétences et en 8 niveaux, en articulation avec le cadre de référence européen DIG-COMP et le Cadre de référence des compétences numériques français.

La certification se fait sous la surveillance d'une personne habilitée. Pix est conçue pour différents niveaux d'expertise, du début du collège à la vie professionnelle. Les élèves seront certifiés en fin de Troisième et de Terminale. Actuel-



© BREVES/MIA

Pix, une nouvelle certification des compétences numérique remplacera les B2i et C2i.

lement, la plateforme n'a été paramétrée qu'à destination des élèves du secondaire laissant les enseignants du primaire sans outils, une adaptation en direction du public du premier degré est envisagée. Un référentiel de formation sera publié sous peu par l'Éducation nationale. Il est censé guider les enseignants du premier et du second degré, les-

quels devraient produire un bilan des compétences numériques des élèves en fin de CM2 et de Sixième. Si Pix est d'une conception intéressante, les problèmes posés par la formation des élèves sont toujours les mêmes : déconnexion des programmes disciplinaires, manque de formation des enseignants et, en particulier dans les écoles, manque et inégalités en termes d'équipements. ♦

Sandrine Charrier

École maternelle

Un forum pour la défendre

Penser ensemble la scolarisation à l'école maternelle, défendre l'école maternelle pour la transformer, la transformer pour la défendre.

Cette ambition a servi de fil conducteur aux organisations (dont le SNUipp-FSU), associations et mouvements qui ont réfléchi collectivement à la construction du grand forum sur l'école maternelle qui se tiendra le samedi 17 novembre à la Bourse du travail de Paris avec « toutes celles et ceux qui la font vivre ». La

journée permettra de croiser les regards, d'échanger les points de vue et de penser ensemble. Le forum est conçu en quatre temps qui s'enchaînent, avec des conférences auxquelles interviendront Christine Passerieux et Jacques Bernardin du Groupe français d'Éducation nouvelle, ou Maryse Rebière de l'Association française de l'enseignement du français, des ateliers, des tables rondes, témoignages, échanges... Sur les thématiques suivantes :

- Que fait-on à l'École Maternelle ?
- Quels savoirs, quels apprentissages ? De quelles façons ?
- Quelles problématiques liées aux différents métiers et partenariats ?
- Comment réduire les inégalités ?

Une réponse collective aux assises de la maternelle et aux annonces inquiétantes de rentrée du ministre de l'éducation nationale. Inscription :

<http://bit.ly/forummaternelle>. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins



EAC

Un plan « fourre-tout » pour l'éducation artistique et culturelle

Le ministre de la Culture et le ministre de l'Éducation nationale ont lancé un plan en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) le 17 septembre dernier. Un plan « fourre-tout » qui n'a fait l'objet d'aucune concertation.

Les axes du plan concernent l'école primaire, le collège, le lycée, le périscolaire et l'extra scolaire, la formation des professeurs, et l'expérimentation de villes « 100 % EAC ».

De nombreux champs artistiques sont concernés : musique, lecture, théâtre (jugés prioritaires), mais aussi arts plastiques, spectacle vivant, patrimoine, cinéma, histoire des arts, éducation à l'image... Foisonnant, ce plan compile des mesures nouvelles comme le « plan mercredi » qui concerne l'école et les collectivités territoriales, d'autres qui existent déjà comme les enseignements artistiques au lycée ou les chorales scolaires, et annonce la création de divers sites ressources si des financements sont annoncés pour certaines actions, par exemple pour la rénovation des bibliothèques scolaires ou la création d'un ciné-club par lycée (2,5 millions d'Euros

pour chacune de ces actions). Ceux-ci restent insuffisants. De multiples questions émergent concernant les formes de collaboration entre les écoles, collèges, lycées, et les différents conservatoires de musique, au sujet de l'évolution éventuelle des missions et statuts des personnels. D'autres questions émergent au collège, la globalisation des enseignements artistiques, la création d'un enseignement d'éloquence et l'évolution possible des CDI vers des « centres de connaissances et de culture », et la ges-

tion des temps d'activité périscolaire (TAP) ont révélé de grandes inégalités territoriales. Une fois de plus, le gouvernement tente d'occuper le terrain par des annonces aussi soudaines que non concertées, dont certaines suscitent de légitimes inquiétudes, accompagnées de zones d'ombres concernant les moyens déployés. La FSU attachée à l'accès aux arts et à la culture de toutes et tous demande une concertation avec les personnels concernés. ♦

Sandrine Charrier

Gel de la carte de l'éducation prioritaire

Le 3 octobre, la presse reprenait une annonce du ministre : « la carte de l'éducation prioritaire ne bougera pas en 2019 ». Le SNUipp-FSU avait pourtant demandé fin août ses modalités de révision et le calendrier des concertations. Le ministère n'avait pas répondu. Associer les professionnels en amont de la réforme avec des temps d'échanges, tenir compte des apports de la recherche pour aboutir à un consensus n'est plus d'actualité. Le ministère réclame un changement de paradigme : soutenir la réussite des établissements plutôt que la difficulté, en étudiant leurs situations au cas par cas. Un rapport est en préparation pour proposer « un cadrage national de la politique territoriale de l'Éducation Nationale mais avec un dégradé de couleurs afin de s'adapter à des situations locales diverses ». L'abandon du label éducation prioritaire est en jeu comme l'indexation des aides publiques à l'obtention de résultats des établissements.

Parcoursup, Les chiffres sont têtus

Le bilan de Parcoursup 2018 est, quoi qu'en dise la ministre de l'Enseignement Supérieur, loin d'être satisfaisant. Ce ne sont pas 900 jeunes qui sont sans proposition à l'issue de la procédure, mais 139 000 détenteurs du bac initialement inscrits sur la plateforme qui n'ont accepté aucun vœu : soit qu'il ne leur en a pas été proposé, soit que ceux proposés ne correspondaient pas à leurs souhaits. Parmi celles et ceux-là, 7 745 attendaient une solution rectorale, mais 91 757 avaient officiellement renoncé et 39 513 étaient radiés pour n'avoir pas progressé dans les files d'attente des formations. Qui sont-ils ? Que font-ils ? Nous attendons des réponses ! Par ailleurs, si les priorités annoncées pour le recrutement ont permis à 23 % de plus de bacheliers professionnels de recevoir une proposition en B.T.S. et à près de 19 % de plus de bacheliers technologiques d'accepter une proposition en I.U.T., ce sont pourtant aussi elles et eux qui, « recalés », restent les plus nombreux à la porte de la licence. Quant aux titulaires du bac général, ils et elles ont aussi été soumis à la gouvernance par les nombres. Classement, rang, places disponibles... des chiffres qui viennent percuter la réalité des désirs de tous ces jeunes qui ne demandent qu'à étudier ce qu'ils ont envie d'étudier et se retrouvent, de peur de n'avoir rien d'autre, à cocher des cases qui ne les satisfont pas.





L'institut de recherches de la FSU vous propose

Le nombre d'adolescent-es emprisonné-es dans le cadre de la détention provisoire n'a jamais atteint le niveau d'aujourd'hui et il marque une évolution historique.

La banalisation de l'enfermement depuis plusieurs années et l'annonce de la création de vingt nouveaux centres éducatifs fermés pour compléter les cinquante-deux structures déjà en fonctionnement doivent réactiver le débat sur les choix éducatifs et judiciaires d'une institution chargée de protéger l'enfance en danger.

Toutes les études montrent pourtant que l'enfermement socialise dans un milieu crimino-gène, où la scolarisation, les soins, la vie familiale, la citoyenneté sont entravés et qu'il produit des effets contraires à ceux qu'il prétend obtenir.

C'est pour alimenter ce débat que ce livre éclaire les mécanismes à l'œuvre dans les lieux et situations d'enfermement, leurs effets spécifiques sur des adolescentes et les implications sur le travail éducatif effectué avec ces jeunes.

La mise en perspective historique des modalités de prise en charge pénale des enfants, les constats des professionnel-les et des études sociologiques permettent d'éclairer l'articulation difficile – voire impossible – entre impératifs pénitentiaires et action éducative.

À travers ce miroir tendu à l'institution judiciaire, ce livre tente d'ouvrir des perspectives susceptibles de répondre à l'enjeu d'éducation de la jeunesse et de promouvoir des outils qui libèrent.



Inscription gratuite mais obligatoire auprès du centre de formation de la FSU
<http://formation.fsu.fr>

L'école est au premier chef concernée par des phénomènes de radicalisation qui touchent d'abord une population jeune, la conduite à tenir est alors toujours délicate comme le fait lui-même difficilement détectable. Comment l'enseignant peut-il et doit-il réagir? Comment concilier l'impératif de protection de la société avec celui de la protection de l'enfance? Qu'est-ce qu'un signalement et quelles sont ses conséquences?

Il s'agira d'étudier la « radicalisation » au sein des établissements scolaires, par une approche à la fois locale et générale. Partant d'expériences vécues au sein de la ville de Trappes nous nous interrogerons sur les signaux faibles et forts permettant de détecter un phénomène de radicalisation. Enfin nous aborderons le cadre juridique qui borde l'action des enseignants et les suites d'un signalement.

Bon de commande

Nom Prénom 

Adresse

CP Ville

Téléphone Courriel

Livre	Quantité	Prix	Port	Total
Une vraie alternative à l'enfermement des mineur-es : LA LIBERTÉ	7 €	2 €

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne ou en écrivant à

Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Élections : l'enjeu du 6 décembre



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

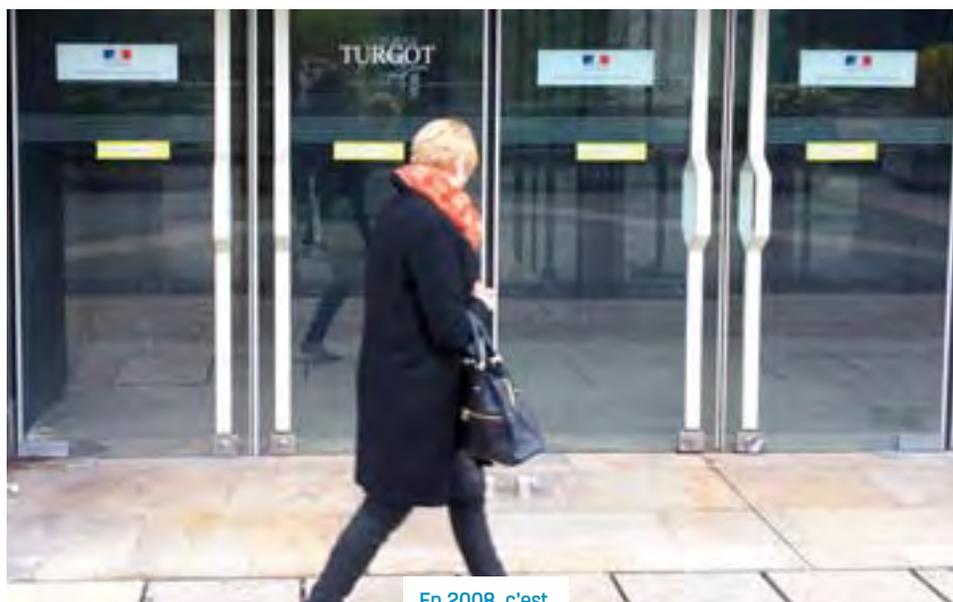
Le 6 décembre prochain, comme tous les quatre ans, auront lieu les élections professionnelles pour l'ensemble de la Fonction publique.

Tous les 4 ans, les agents titulaires de la Fonction publique sont appelés à désigner dans les 3 volets (État, territoriale, hospitalière) leurs représentants au sein des instances de dialogue social : comités techniques, commissions paritaires et indirectement les CHSCT. Dans ces instances, représentants de l'employeur public et représentants des personnels négocient les conditions de carrière, d'affectation, de rémunérations mais aussi les moyens et les conditions de travail des fonctionnaires. Par ailleurs, les élections dégagent également un tableau de la

représentativité des différentes organisations syndicales, contribuant aussi, avec leur nombre d'adhérents, à fonder leur légitimité démocratique. Dans le public comme dans le privé, les organisations syndicales défendent les intérêts matériels et moraux des salariés qu'elles représentent dans les négociations avec les organisations patronales ou la puissance publique. Depuis les accords de Bercy de 2008, leur légitimité est fondée dans la Fonction publique essentiellement sur le vote des salariés aux élections professionnelles. Aujourd'hui, le paysage syndical, se caractérise par

un fort émiettement, néfaste au rassemblement nécessaire dans l'établissement d'un rapport de force avec l'employeur. La FSU a dû se battre pour obtenir le droit de se présenter aux suffrages des personnels et, dès sa naissance, a su s'imposer comme une force incontournable dans la Fonction publique, notamment dans la Fonction publique d'État — où elle est deuxième à une poignée de voix de FO — et bien sûr dans les ministères relevant de l'Éducation où la FSU est largement en tête. Forte de ses valeurs, attachée à créer les conditions de la négociation par les mobilisations les plus unitaires et les plus massives possibles, soucieuse de pratiques et de prises de décisions démocratiques dans son fonctionnement, la FSU se présente aux élections avec l'objectif de renforcer ses positions dans tous les ministères où elle est présente, notamment dans la Fonction publique territoriale. Face à des politiques de plus en plus dictées par l'urgence, le primat de la rentabilité et du profit, les logiques clientélistes et la tentation de l'individualisme, la FSU privilégie dans une démarche de rassemblement unitaire, la défense et la qualité du service public, le respect du statut, l'égalité de traitement des usagers et le respect des droits des personnels. L'action de ses élus nationaux ou locaux en faveur du respect du droit, de l'amélioration des carrières, des rémunérations, des conditions de travail des agents face aux employeurs constitue l'atout principal de la FSU dans ces élections. Le 6 décembre, les personnels auront le dernier mot, pour 4 ans. D'où deux nécessités : le vote et le bulletin FSU.

Petite histoire de la représentativité syndicale



En 2008, c'est l'audience du syndicat, c'est-à-dire son résultat aux élections, qui détermine son droit à négocier.

Pendant longtemps la question de la représentativité ne s'est pas posée. Sans cadre juridique de négociation collective, sans réelle concurrence syndicale, seule comptait la capacité de mobilisation.

La création en 1919 de l'organisation internationale du travail fait entrer dans le droit la représentativité, puisque les états membres doivent désigner des délégués en accord avec les organisations syndicales représentatives.

Mais c'est surtout la loi sur l'extension des conventions collectives, acquis du Front populaire, qui oblige à mieux la définir. Dans un paysage syndical assez clair (une CGT dominante après sa réunification, et une CFTC très minoritaire, sur fond de recul du syndicalisme « autonome »), la question est cependant secondaire.

Après guerre, les règles de la représentativité sont fixées par une série de textes qui reprennent les principes de 1936. Les effectifs, l'indépendance, l'autonomie financière par les cotisations, l'ancienneté du syndicat sont retenus comme critères. Dans le cadre de la politique d'épuration, on ajoute aussi l'attitude pendant l'occupation.

La CGT, très puissante malgré la scission de 1947 qui donne naissance à FO, s'inscrit durablement dans une logique de signature rare des accords. La crainte d'un blocage de la politique contractuelle va conduire à une étrange solution : la « présomption irréfragable » de représentativité. Tout syndicat affilié à une confédération décrétée « représentative » par le gouvernement (CGT, FO, CFTC, et CGC pour les cadres) est considéré a priori comme représentatif : il peut négocier, et un accord qu'il signe est jugé valide, quelle que soit sa représentativité « réelle » dans l'entreprise ou la branche.

Les autres syndicats doivent, eux, faire la preuve de leur représentativité. Si certaines organisations y parviennent au niveau local, ou dans certaines branches, aucune n'y réussira au niveau interprofessionnel.

Pourtant, en 1966, après que la CFTC est devenue la CFDT, malgré sa faiblesse numérique, la minorité qui maintient l'ancienne organisation bénéficie de ces dispositions pour des raisons politiques.

Le système se fissure cependant avec les évolutions du paysage syn-

Et la FSU ?

Fonction publique qui a longtemps eu une lecture assez souple de la représentativité, dans un contexte où les négociations n'avaient pas de caractère formel, et les signatures d'accords aucune autre valeur que symbolique. Pour l'essentiel, c'est l'audience des syndicats dans les élections des Commissions administratives paritaires qui déterminait cette représentativité d'influence. Peu après sa naissance, la FSU a cependant fait les frais de tentatives de minorer sa représentativité et brider son expansion, notamment par l'instauration de barrages pour la présentation des listes aux élections professionnelles. L'inefficacité de cette politique et la remise à plat des règles au niveau interprofessionnel ont conduit à leur transposition à la Fonction publique dans la loi de 2010. La FSU est aujourd'hui la deuxième organisation syndicale dans la Fonction publique d'État.

dical dans les années 1990 et 2000 : l'apparition de nouvelles organisations à vocation interprofessionnelle, comme l'UNSA ou Solidaires, la FSU dans la Fonction publique qui acquiert très vite une forte représentativité. La réorientation de la CGT vers une pratique plus soutenue de la négociation et de la signature d'accords, conduisent à interroger des règles dépassées. En 2008, sur la pression des deux principales confédérations, CGT et CFDT, et malgré l'opposition résolue des autres (FO, CFTC, CGC), les règles sont revues. Les critères de l'après-guerre sont maintenus dans leur esprit, mais adaptés (l'attitude pendant l'occupation devient le respect des « valeurs républicaines », l'ancienneté est fixée à un minimum de deux ans d'existence, etc.). Mais, surtout, c'est l'audience du syndicat, c'est-à-dire son résultat aux élections, qui détermine son droit à négocier. Il en est de même pour la validité d'un accord, qui ne peut plus être imposé contre l'avis des organisations syndicales représentant une majorité des salariés concernés. 💧

« Un moment politique essentiel »

Entretien avec Karel Yon, sociologue au CNRS (CERAPS, Université de Lille), qui décrypte l'enjeu des élections professionnelles du 6 décembre.

Depuis quand l'État se préoccupe-t-il de mesurer la représentativité des syndicats ?

Pendant longtemps, l'État a mis sur un pied d'égalité les organisations dites « les plus représentatives ». Dans la Fonction publique, l'idée d'une représentativité fondée sur les élections est actée dès le début des années 1980. FO perd alors sa place d'interlocuteur privilégiée tandis que la FEN, la CGT et la CFDT voient leur poids réévalué. Dans le secteur privé, c'est bien plus tard, en 2008, que les règles de la représentativité syndicale ont été réformées dans le même sens. Dans la foulée, les accords de Bercy ont débouché sur la loi de 2010 pour la Fonction publique. La représentativité des syndicats est désormais assise sur leurs scores aux comités techniques, à l'élection desquels participent les contractuels.

Quel en est l'enjeu pour les syndicats ?

Pour la FSU, il s'agit d'enrayer un effritement électoral qui a été très net lors des deux derniers scrutins. Un défi va aussi se poser à toutes les organisations syndicales, celui de déposer des listes reflétant la composition de l'électorat en termes de représentation des femmes et des hommes, une règle qui devient obligatoire à ce scrutin. Plus fondamentalement, le rapport de forces dans les instances à tous les niveaux, et la lecture politique qui sera donnée du résultat global pèseront sur le climat dans lequel s'inscriront les prochaines confrontations avec le gouvernement, qui ne cache pas sa volonté d'en finir avec le modèle historique de la Fonction publique.

Peut-on parler d'outil de la démocratie sociale ?

J'évite de parler de démocratie sociale, car face à un patron comme



Karel Yon, sociologue au CNRS a publié *Sociologie politique du syndicalisme*, avec Baptiste Giraud et Sophie Bérout, (Armand Colin, 2018).

à l'État-patron, les salariés ne sont pas souverains. Je préfère parler de citoyenneté sociale, ce qui permet de garder un œil sur la démocratie comme un horizon : celui de l'autogestion ! Mais cette citoyenneté sociale ne s'exprime pas toujours dans les meilleures conditions. Le vote électronique, par exemple, démobilise les électeurs. Il reste que 5 millions d'agents des trois fonctions publiques qui votent simultanément, c'est un moment politique essentiel pour parler à grande échelle du travail, des services publics et de toutes celles et ceux qui les font vivre. 💧



Les ambitions de la FSU aux élections professionnelles du 6 décembre

Renforcer la première place de la FSU dans l'Éducation nationale, poursuivre son implantation dans la Fonction publique territoriale et dans les ministères où elle est présente, redevenir la première organisation dans la Fonction publique d'État : tels sont les objectifs que se fixe la FSU pour les élections professionnelles de novembre et décembre 2018.

Dans un paysage syndical dangereusement morcelé, et alors que le gouvernement ne dissimule pas sa volonté de contourner les représentants des personnels en vidant de leurs prérogatives les instances démocratiques de dialogue social que sont les CAP, les CT et les CHSCT, les élections professionnelles de novembre et décembre 2018 seront lourdes d'enjeu pour les personnels et pour les organisations syndicales. D'abord la question de la participation. Une forte mobilisation des agents confèrera aux élus des personnels une légitimité accrue face aux représentants de l'employeur public, à même d'établir un contrôle démocratique sur les carrières et les missions, face aux tentatives de dérive autoritaire ou clientéliste.

Loin d'un syndicalisme d'accompagnement ou de vaine contestation, la FSU et ses syndicats, s'ils étaient confortés par le vote, n'en seraient que mieux placés pour organiser les mobilisations nécessaires pour avancer sur les revendications, ainsi que pour s'opposer aux tentatives d'un contrôle toujours plus étroit et autoritaire sur les agents.



Fonction publique d'État : qui pèse quoi ?



En 2014, la FSU s'est placée en deuxième position dans la Fonction publique d'État, avec 15,6 % des voix, derrière FO et devant l'UNSA.

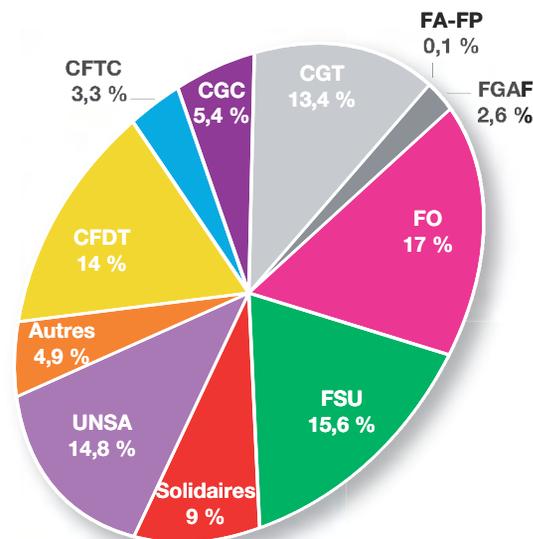
En 2014, se sont tenues les dernières élections professionnelles visant à élire les représentants des agents dans les instances de dialogue social locales et nationales, pour un mandat de 4 ans.

La FSU, avec 15,6 % des suffrages exprimés par les agents, devenait, derrière FO, la deuxième organisation dans la Fonction publique de l'État, confortant sa présence au conseil supérieur de la Fonction publique de l'État (CSFPE) et au Conseil commun de la Fonction publique, qui rassemble les représentants des agents des 3 fonctions publiques (État, Territoriale, Hospitalier). Ces deux instances sont consultées pour toutes les questions d'ordre général concernant la Fonction publique. Au sein du CSFPE, la FSU détient 4 sièges sur 20.

Consolider les positions de la FSU

L'objectif de la FSU lors des élections de 2018 est de consolider ses positions et de redevenir la première organisation syndicale représentative dans la Fonction publique

de l'État. Cela consacrerait la volonté des agents de promouvoir un syndicalisme de luttes et de propositions, construisant des mobilisations unitaires pour répondre aux revendications des personnels et obtenir les améliorations nécessaires à la Fonction publique, au service des usagers.



Fonction publique territoriale

La FSU vise également à promouvoir son syndicalisme de luttes et de propositions dans la Fonction publique territoriale. Dans un paysage syndical dominé historiquement par la CGT, la CFDT et FO, les syndicats FSU, aujourd'hui regroupés dans le SNUITER, avaient réalisé une première percée en 2014, insuffisante toutefois pour obtenir un siège au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. Il s'agit désormais de poursuivre cette progression à partir des zones de forces de la FSU dans les conseils régionaux et départementaux.

Menaces sur le paritarisme

Le gouvernement a dévoilé un projet de « suppression du paritarisme » afin selon lui de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. La possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail), par leur fusion avec les CT, ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur les projets de mouvement des personnels, l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs, certaines sanctions disciplinaires... donnant ainsi davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement.

La FSU condamne ces orientations, en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentants.e.s et les élu.e.s des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration. ♦

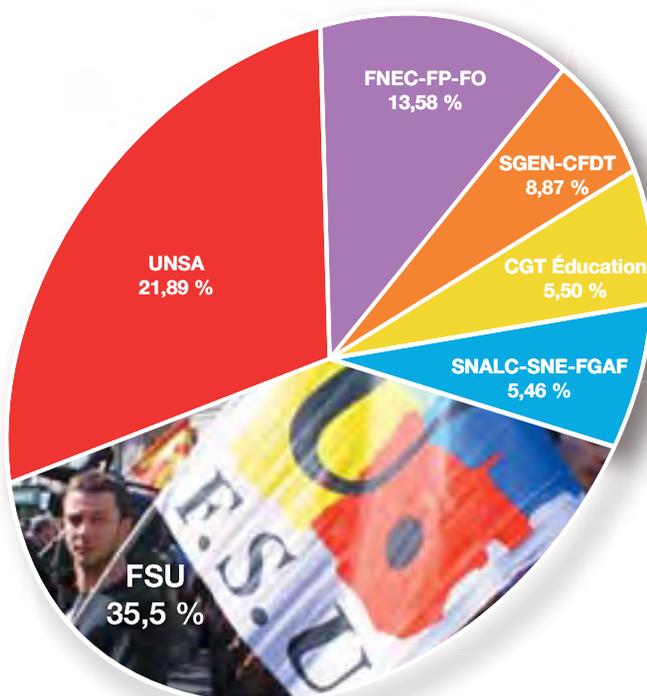
La FSU, première force syndicale dans l'Éducation nationale

En 2014, les agents avaient largement placé en tête la FSU pour les représenter dans les commissions administratives paritaires qui traitent de toutes les situations individuelles ou collectives des personnels titulaires.

Avec 35,5 % des voix au Comité technique ministériel de l'éducation nationale, la FSU est la première organisation représentative, détenant 6 sièges contre 4 à l'Unsa et 2 à FO, CGT, SNALC et CFDT se partageant les trois derniers sièges.

Dans le premier degré, le SNUIPP – FSU se plaçait largement devant les autres organisations, rassemblant près de 66 000 voix et obtenant 6 sièges sur 10 à la CAPN.

Dans le second degré, le SNES – FSU rassemblait 44 % des voix exprimées dans les CAP relevant de son champ de syndicalisation, et obtenant 6 sièges sur 10 à la CAPN des agrégés, 10 sur 19 à celle des certifiés. Le SNEP-FSU restait la voix de la catégorie des professeurs d'EPS, avec 8 sièges sur 9. Le SNUEP-FSU avait confirmé sa percée devenant le troisième syndicat des professeurs de lycée professionnel. Le SNPI-FSU était confirmé comme deuxième syndicat des ins-



Aux élections professionnelles de 2014, la FSU est arrivée largement en tête à l'Éducation nationale avec 35,5 % des suffrages devant l'UNSA (21,89 %).

pecteurs de l'Éducation nationale. Chez les infirmières et infirmiers scolaires, le SNICS – FSU restait largement majoritaire, ainsi que la SNUAS – FP – FSU pour les assistantes et assistants sociaux.

Chez les administratifs, le SNASUB – FSU, avec environ 25 % des suffrages, demeurait la deuxième force syndicale chez les personnels administratifs.

Dans toutes les catégories, les syndicats de la FSU se donnent comme objectif de consolider encore davantage leur représentativité, d'où l'enjeu de la participation des agents aux élections de fin novembre et décembre. ♦

Zoom : des conquêtes à venir

« En dehors du ministère de l'Éducation nationale (35,5 % en 2014), la FSU doit poursuivre son implantation au ministère des affaires étrangères (près de 30 %), à l'Agriculture (23,5 %), à la Culture (10 %), à la Justice, à la Jeunesse et aux sports, à l'Enseignement supérieur et la Recherche, ainsi qu'à la Caisse des dépôts. »

Des élus au service des personnels et défenseurs des services publics



Être délégué du personnel c'est « avoir une connaissance fine des métiers des agents, de leurs conditions de travail, sur tous les secteurs, de la voirie aux espaces verts ».

Les comités techniques sont des instances de concertation chargées de donner leur avis sur les questions et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences et les projets de statuts particuliers. Les commissions administratives paritaires traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Comment les élus voient-ils leur rôle ?

Pour Jean-Luc Pirenet, bibliothécaire et élu SNUTER-FSU au comité technique (CT) de Fontenay sous bois, le CT est « un lieu de rencontre avec les décideurs dans lequel sont traitées les questions locales » et où les représentants jouent « un rôle d'alerte, de garde-fou permettant de contrer les projets de management libéral... ». Être délégué du personnel c'est « avoir une connaissance fine des métiers des agents, de leurs conditions de travail, sur tous les secteurs, de la voirie aux espaces verts ». C'est dans cette instance que se discutent les problématiques de réorganisation des services, que nous pouvons nous battre contre le recours aux postes à profil. C'est un lieu où l'on défend le statut des fonctionnaires et les services publics.

Un engagement aboutissant parfois à des victoires : « Nous avons réussi à faire appliquer le dispositif Sauvadet (moribond à Dauphine) concernant les contractuels en poste depuis plus de 6 ans. Vingt et un ont été titularisés ! Nous avons également imposé des grilles de salaire pour les vacataires et réussi à limiter le nombre de recrutements en imposant un bilan des heures effectuées annuellement en nous basant sur la législation. » C'est souvent compliqué et c'est un combat de longue haleine. « À Dauphine l'administration gère les poses en fonction des disciplines en tension qu'elle décrète. Nous sommes continuellement en alerte. »

Défense du service public

Marie-Jo Bellostra, élue FSU à l'université Dauphine de Paris, insiste sur le fait que les comités techniques traitent des questions concernant tous les personnels de l'Université, dans une optique de défense du service public et de ses agents : « Lorsque je siéde, je siéde en tant que représentante FSU, pas en tant que responsable SNESUP-FSU. J'interviens pour tous les personnels, de ceux affectés à l'entretien, à l'enseignement en passant par l'administratif ».

Dans les commissions administratives paritaires les élus vérifient, contrôlent, s'attachent à rencontrer les personnels pour toutes les questions relatives au poste et à la carrière. La transparence et le respect des règles guident le travail des représentants. Dernièrement les promotions à la hors classe, suite à la mise en œuvre de PPCR, ont mis en évidence l'importance de leur travail dans l'application des nouvelles mesures. ♦

Dans la Fonction publique territoriale

Véronique Vaslot, attachée chargée des publics à la mairie d'Ivry, membre du SNUTER, l'explique : « Nous disposons des informations qui nous permettent de vérifier que les promotions sont attribuées à partir de critères justes et transparents. Dans de nombreux départements l'action syndicale a amené les DASEN à revoir leur copie. » Dans les CAP de la Fonction publique territoriale plus qu'ailleurs, l'implication des élus est déterminante dans les conseils de disciplines. « Nous accompagnons les agents, la plupart de catégorie C donc les plus fragiles, pour qu'ils puissent élaborer leur défense face à une administration souvent très "sanctionnante" et déposer un recours si la sanction est trop dure. » Nous avons un rôle d'accompagnement et de soutien.



Jean-Marie Pernot : l'action collective, un des enjeux

Politologue, chercheur à l'INES, auteur de « Syndicats, lendemain de crise ? » Gallimard, Folio, 2010.

Le 6 décembre, les agents des 3 Fonctions publiques voteront. Quels sont les principaux enjeux pour le syndicalisme français ?

Même si quelques mobilisations ont été significatives dans les Fonctions publiques au cours des cinq à dix années récentes, ce qui frappe, c'est tout de même une baisse importante de la mobilisation des agents publics. Il semble bien qu'une grande partie d'entre eux au moins ait incorporé un certain défaitisme et un recul de la croyance dans l'efficacité de l'action collective. On trouvera plein de contre-exemples ponctuels mais le vrai contexte politique est bien celui-ci.

Alors les élections ne changeront pas de climat, bien sûr, elles peuvent juste nous renseigner sur un état d'esprit général, d'abord à travers la participation mais aussi par les résultats des différentes organisations, assimilées, sans toujours les nuances nécessaires, à la contestation pour les unes, au compromis bienveillant pour les autres.

Le gouvernement ne manque pas de projets sur les fonctions publiques. Le budget de l'État et les pressions sur les collectivités territoriales témoignent de cet imaginaire pauvre dans lequel les seules vertus recevables sont celles de la concurrence et de la gestion privée : l'exemple récent de la SNCF montre le risque. Les élections dans les fonctions publiques seront donc un thermomètre, elles donneront une indication du degré d'attention des agents aux dangers qui les guettent.

Quels enjeux spécifiques pour les principales confédérations ?

Il y a bien sûr des enjeux internes au mouvement syndical : pour les « petits syndicats », il y a un enjeu de survie, participer au « dialogue social », avoir des droits syndicaux, etc. Il y a aussi l'enjeu entre les

« gros » autour de la question de la « première place ». Les élections du privé ont vu la CFDT passer devant la CGT, ou plutôt, la CGT reculer derrière la CFDT. L'écart est faible et si l'on agrège public et privé, la CGT est encore devant, d'une courte tête. En cas de progrès de la CFDT et/ou de recul de la CGT en décembre, cette dernière pourrait perdre sa première place « tous travailleurs confondus » au profit de la CFDT. On peut évidemment discuter ce mode d'appréciation et de classement des confédérations : l'influence du syndicalisme dans la société ne peut pas être condensée dans l'indicateur unique de résultats électoraux hétérogènes. Mais c'est ainsi : même si elles s'en défendent, les confédérations regarderont d'abord ce chiffre au soir du 6 décembre, aussi parce que la presse en fera ses choux gras en cas de « victoire » de la CFDT.

La FSU aspire à redevenir la première organisation dans la Fonction publique de l'État et à renforcer son implantation dans la FPT. Quel sens aurait selon vous une progression de la FSU ?

En 2014, la FSU a connu un arrêt brutal de l'expansion continue qu'elle avait connue depuis sa création. La question est de savoir s'il s'agissait d'un accident ou s'il s'agit d'une alerte plus sérieuse qui l'obligerait à un examen de conscience plus douloureux.

Les syndicats de la FSU de l'éducation nationale ont été un peu déroutés en 2014 par le calcul de la représentativité assise désormais sur le Comité technique, c'est-à-dire la référence au sigle FSU, et non plus les CAP où le syndicat de métier, assis sur ses pratiques institutionnelles éprouvées, jouissait d'une grande notoriété et d'un bon jugement d'efficacité. La nouvelle règle

Jean-Marie Pernot
Syndicats :
lendemains
de crise ?



Folio III actuel



Un progrès de la FSU aurait donc d'abord ce sens : une reconnaissance en tant que telle par les agents.



du jeu oblige l'action corporative à s'adosser à un autre identifiant, moins promu jusque-là, qui est celui de la fédération. C'est une question plus politique qu'elle n'en a l'air, elle a, sous d'autres formes, fait débat par le passé et fait naître parfois quelques tensions internes. Elle n'appelle plus aujourd'hui d'attermoiement, le risque étant un écart préjudiciable entre le score en CAP et celui obtenu au Comité technique. Un progrès de la FSU aurait donc d'abord ce sens : une reconnaissance en tant que telle par les agents.

Elle peut retrouver sa place de première organisation dans la Fonction publique d'État et, en même temps, elle gagnerait un contenu fédéral plus marqué qui lui permettrait de jouer davantage dans la cour des grands.

Un tel résultat, satisfaisant, ne devrait pas faire oublier d'autres ambitions, en particulier une affirmation plus grande au sein de la Fonction publique territoriale. Elle enrichirait son image qui est encore aujourd'hui celle d'une organisation « de profs ». ♦

Élections professionnelles

La FSU lance sa campagne

Pour lancer sa campagne des élections professionnelles, qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre prochain, la FSU a fait salle pleine à la Cinémathèque de Paris.

La journée du 3 octobre fut l'occasion de rappeler les valeurs portées par la FSU et de se féliciter des avancées obtenues par les élus dans les instances mais aussi par les mobilisations. Une pétition, recueillant 30 000 signatures contre la fusion d'instances de représentation des agents, a été remise à Olivier Dussot, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics.

5 millions de fonctionnaires appelés à voter

Ces élections sont un rendez-vous important pour 5 mil-

lions d'agents des trois fonctions publiques (d'état, territoriale et hospitalière). Ils éliront leurs représentants dans quelques 22 000 instances. Or, « Qui mieux que ceux qui siègent pour témoigner de leur action dans des instances aux acronymes parfois quelque peu barbares? » interroge Bernadette Groison, secrétaire générale de la fédération. Des femmes et des hommes, qui œuvrent au quotidien à la défense des personnels et des services publics, entrent alors en scène. Pierre (SNEPAP, syndicat de la pénitencier) dit tout l'intérêt d'un travail de fourmi pour porter la parole d'agents au statut si spécial et être force de proposition pour plus d'humanité.

Estelle (SNASUB), magasi-

nière à la bibliothèque nationale de France, veille notamment au bon déroulement des titularisations.

Les 22 syndicats de la FSU

Bref, une diversité d'expériences à l'image de la FSU et des 22 syndicats qu'elle fédère*. Des représentants et des élus qui prennent à bras-le-corps les intérêts des agents sous statut mais ceux des contractuels aussi. Hamda (SNES) dit son combat pour qu'ils soient revalorisés, qu'ils accèdent à des formations et au statut. Cécile (SNUEP), dans le cadre du CHSCT (Comité hygiène, sécurité et conditions de travail), effectue des visites d'établissements en ciblant ceux en difficulté. Émilie (SNUipp) expose l'argumentaire et le



travail de terrain qui ont permis d'empêcher une fermeture de classe dans une école. Améliorer le service public d'éducation et préserver le sens du métier, c'est aussi une des raisons de s'engager pour Évelyne (SNPI, inspectrice de l'éducation nationale).

L'action quotidienne des élus

CSFPE et PPCR: Benoît Teste n'hésite pas à asséner ces deux nouveaux acronymes indéchiffrables pour souligner les incidences concrètes de l'action des élus sur le quotidien des agents. C'est en effet au Conseil supérieur de la fonction publique d'état que sont discutées les rémunérations, ou encore les mesures pour aboutir à l'égalité homme-femme pour les agents de l'État.

Prendre la première place

Territoriale: « l'action, ça paye! »

Hanane n'aura jamais de super pouvoirs pour défendre les innocents.

Mais elle usera de tous ses pouvoirs pour vous défendre au quotidien.

Hanane, Animatrice, représentante du personnel à Choisy-le-Roy, FSU Territoriale



Hanane (SNUTER, animatrice), siège au comité technique (CT). Son témoignage porte sur une action à laquelle elle a participé. Alertée sur les conditions de travail dans le service d'une mairie liées à des non remplacements de personnels en congé maternité, maladie ou partis en retraite, elle a pu y remédier. Après qu'un courrier envoyé au maire soit resté sans réponse, elle a porté la situation au CT. Son intervention a porté ses fruits.

« L'action ça paye » dit-elle fièrement! De même Jérôme, adjoint technique à Choisy-le-Roy, siège en commission disciplinaire. Il vérifie alors si les faits reprochés sont exacts, si les droits des agents sont respectés et si la sanction est proportionnée. S'il sait qu'il ne sera jamais shérif dans un western, Jérôme se sent utile pour ses collègues, territoriaux de catégorie C, et pour le service public.



Les candidats de la FSU s'affichent avec leur programme.

dans la fonction publique d'état, c'est l'ambition de la FSU, qui vise aussi la représentativité au sein du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, par la voix du SNUTER. Ce dernier, affirme Didier Bourgoïn, fait de « la lutte contre la précarité l'une de ses priorités. »

Défendre la fonction publique

Défendre les principes et le statut de la fonction publique, c'est ce à quoi s'applique Bernadette Groison, qui siège pour la FSU au Conseil commun de la fonction publique. C'est l'instance politique où sont traités tous les sujets communs (dont l'épineuse

question des retraites) aux 5 millions d'agents des trois fonctions publiques, sous la présidence de son ministre.

Mais cette journée ne pouvait faire l'impasse sur la menace qui plane sur tous ces représentants et élus, et donc sur les personnels : la volonté gouvernementale de contourner les instances en fusionnant CHSCT et CT (comités techniques), ou en supprimant les compétences des élus dans les CAP (commissions administratives paritaires). Ce serait une remise en cause profonde du statut qui prévoit que « les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics ».

C'est ce que dénoncent les 30 000 signataires de la pétition initiée par la FSU.

Une action payante, pour les enseignants... et pour la recherche !

Gaël, du SNESUP, a expliqué lors de cette journée comment à Paris V, le million consacré à une prime d'encadrement doctoral et de recherche, pour une toute petite partie des enseignants-chercheurs, a pu être utilisé à la fois pour beaucoup d'enseignants et pour la recherche publique. Grâce à l'action de la FSU au CT de l'université, la prime a été ramenée pour chaque enseignant qui la touchait au minimum légal (3 600 euros par an). Le reste de l'enveloppe a été utilisé d'abord pour financer des décharges d'enseignement pour les jeunes maîtres de conférences qui viennent d'être recrutés. Ils n'ont plus que 112 heures d'enseignement à assurer au lieu de 192 heures, ce qui leur permet de mieux préparer leurs enseignements et faire de la recherche, ce qui n'est « pas toujours facile la première année » précise Gaël. En deuxième année ils ont 32 heures de décharge. Ensuite ceci a permis de financer des mois de "professeurs invités" pour des enseignants venus de l'étranger et d'étendre les possibilités de congés pour recherche. Ainsi 90 % des demandes de congés pour recherche sont satisfaites chaque année. Cerise sur le gâteau, des postes « passerelles » en CDD d'enseignants-chercheurs, 4 à 6 par an, ont pu être créés qui permettent pour une année de patienter entre la fin d'une thèse et un poste statutaire de maître de conférences.



Menaces sur la représentation des personnels

Ces orientations sonneraient la fin de la protection des agents contre l'arbitraire ou les erreurs de l'administration. En rupture avec l'engagement des représentants des personnels mis en lumière au cours de cette journée, elles feraient obstacle à leur mission qui consiste à revendiquer pour améliorer les conditions de travail, garan-

tir l'égalité de traitement... sans perdre de vue, jamais, le fil rouge de la FSU : « porter la spécificité des métiers de la fonction publique, pour défendre les services publics et l'intérêt général, pour garantir l'égalité sur le territoire ». ♦

Pierre Garnier

*EPA, SNAC, SNASUB, SNCS, SNE, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESUP, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ, SNPL, SNVAS-PP, SNUEP, SNUIPP, SNUITAM, SNUJ-CDC, SNUJDEN, SNU-TEFL, SNUITER et SUPMAE.

Basquiat et Schiele chez Vuitton



La Fondation Louis Vuitton expose simultanément deux artistes rebelles, Jean-Michel Basquiat (1960-1988) et Egon Schiele (1890-1918). Le premier, artiste noir, a bousculé de ses mots et peintures une société américaine qui revendique la suprématie blanche. Le second a tourné le dos à l'Académie et à la morale bourgeoise autrichienne du début du xx^e siècle en inondant ses papiers de nus d'hommes et de femmes. Dans le temple du luxe qu'est la Fondation Louis Vuitton, la vertigineuse spéculation des maisons de vente n'a en rien entamé la force subversive de leurs œuvres. Les deux artistes seront une découverte pour les plus jeunes : la dernière rétrospective Basquiat date de 2011 au Musée d'art moderne de Paris, et aucune exposition monographique n'a été consacrée à Schiele depuis vingt-cinq ans à Paris. Leur vie fut courte, mais ils laissent derrière eux une immense production.

Basquiat reste à jamais l'enfant prodige qui a transformé son exceptionnelle énergie en art. Il a quitté Brooklyn et sa famille à 17 ans et, crâne rasé, a vécu dans les rues de Manhattan en quête de gloire. Explosions de formes, de mots et de couleurs, directement accessibles par tous, ses œuvres ont rencontré le succès dès sa première exposition en galerie. Basquiat n'a pourtant jamais été reconnu par l'élite du monde de l'art. À l'époque du minimalisme des années 80, aucun musée américain n'a accepté une seule de ses toiles. Le bâtiment de Franck Ghery en accueille plus de 120 parmi les plus significatives. Certaines n'ont jamais été présentées en Europe.

*Jusqu'au 14 janvier 2019
Fondation Louis Vuitton
8, avenue du Mahatma-Gandhi
Bois de Boulogne, 75116 Paris.*

Welcome!

Un film, un spectacle, une performance, une œuvre d'art peuvent être autant de contrepoints aux préjugés, à la méconnaissance et à la peur de l'autre. Les représentations que créent les artistes ont un impact sur le monde, permettent de « changer de regard » et ré-imaginer les conditions d'hospitalité. Pour sa deuxième édition, Welcome! programmation artistique du musée national de l'histoire de l'immigration, coproduite cette année avec l'atelier des artistes en exil, poursuit son engagement et réunit du 6 octobre au 11 novembre de nombreux artistes qui interrogent l'hospitalité et se mobilisent pour que l'accueil des migrants reste l'une des valeurs fortes de notre société.



Broder pour résister

Volet d'un triptyque intitulé « Les folles », Broder Pour Résister est une exposition née de la rencontre entre le duo formé par



les marionnettistes Delphine Bardot et Santiago Moreno, et des apprenties brodeuses, élèves en Brevet des Arts et Métiers et CAP broderie de Lunéville. Deux spectacles solos complètent le projet inspiré par le courage et la résistance des Mères de la Place de mai en Argentine. Broder pour Résister a reçu le 3^e prix national de l'Audace artistique et culturelle remis par la Fondation Culture & Diversité. Le 13 octobre à Hesdigneul-lès-Béthune.

Nuagemot à La Courneuve

Après trois mois de fermeture, le centre culturel Jean-Houdremont de La Courneuve a rouvert samedi 6 octobre avec une grande fête dont le point d'orgue était une performance numérique imaginée par le designer graphique Malte Martin, en résidence au centre. L'idée était de



matérialiser le mouvement du langage et, grâce au collectif de game designers Orbe, la création Nuagemot a pris forme devant la barre des 4000. Les paroles prononcées par les habitants du quartier ont modulé le nuage numérique, et fait apparaître quelques mots dans la vapeur virtuelle. Une façon très symbolique de rendre chacun acteur de la performance, un encouragement à dire en secret mais à tous le fond de sa pensée du moment, dans sa langue ou dans celle de l'autre. L'événement était aussi une manière indirecte de rendre compte de la richesse culturelle des populations vivant sur le territoire où 110 langues sont parlées.

La Dame aux camélias d'Arthur Nauzyciel

À la tête du théâtre national de Bretagne depuis l'an dernier, Arthur Nauzyciel vient d'y réaliser une première production, *La Dame aux camélias* d'après la double œuvre d'Alexandre Dumas fils, le roman et la pièce de théâtre tant chahutés à leur sortie. La mise en scène, saluée par toute la critique, va faire le tour de France. Après Rennes, c'est le Théâtre des Gémeaux de Sceaux jusqu'au 21 octobre, puis à Valence en novembre, Reims et Clermont-Ferrand en décembre, Tarbes, Lyon et Nice en janvier 2019, Caen et Strasbourg en mars, puis Cergy-Pontoise, Douai et enfin Marseille les 17 et 18 mai.

Les Français cinéphiles

« Les Français sont les plus grands cinéphiles d'Europe » a affirmé Frédérique Bredin, présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à l'occasion de la sortie annuelle de son rapport. Plusieurs raisons à cela. D'abord les 209 millions d'entrées en salles obscures en 2017, que les sondages répartissent sur 42 millions de Français ayant fréquenté un cinéma au moins une fois dans l'année. Ce qui place le pays loin en tête devant le numéro 2, le Royaume-Uni. Ensuite la France est un des rares pays qui ouvre chaque année de nombreuses salles de cinéma, 67 en 2017. Elle possède pourtant déjà le plus grand parc cinématographique en Europe avec 2 046 établissements pour 5 909 écrans sur environ 1 700 communes. Les banlieues, que l'on pensait sous-équipées, ne le sont pas tant que cela : un fauteuil pour 32 habitants contre un pour 58 en moyenne nationale. L'hexagone est également le pays d'Europe où l'on dépense le plus d'argent pour aller au cinéma : 1,38 milliard d'euros contre 1,27 milliard au Royaume-Uni et 1 milliard en Allemagne. Enfin les salles labellisées Art et essai sont au nombre de 1 204.



La Maison Maria Casarès, centre culturel



Les centres culturels sont des lieux essentiels d'aide à la création.

Lieu de mémoire, la Maison Maria Casarès, en Charente, revit avec Johanna Silberstein et Matthieu Roy qui y accueillent et accompagnent les jeunes compagnies de théâtre. Fille du dernier président du conseil de la République espagnole avant la dictature franquiste, la comédienne a fait don de sa maison pour que vive le théâtre.

Née en Galice, fille de celui qui fut président du conseil de la République espagnole avant la prise de pouvoir par Franco, Maria Casarès a 14 ans quand, avec sa famille, elle fuit l'Espagne pour Paris. Elle apprend le français, devient comédienne, et débute une carrière au cinéma. Une carrière aussi brève qu'inoubliable, notamment pour son rôle dans *Les enfants du paradis* de Marcel Carné et dans *La chartreuse de Parme* aux côtés de Gérard Philipe. Elle délaisse le cinéma, lui préférant le théâtre, où elle va exceller, notamment dans les premières éditions du festival d'Avignon avec Jean Vilar. Un peu oubliée des jeunes générations, elle a fait cependant parler d'elle en 2017 lorsque la fille d'Albert Camus publie chez Gallimard la longue correspondance, témoin de l'amour que la comédienne connut avec l'écrivain jusqu'à la mort de celui-ci.

En 1961, ses parents décédés, Camus mort d'un accident de voiture l'année précédente, elle vit loin de son pays natal toujours dirigé par Franco. Tout cela la fragilise. Entre Poitiers et Angoulême un agent immobilier lui déniché le Domaine

de la Vergne qui va d'emblée lui rappeler la maison de son enfance en Espagne. Elle habite toujours à Paris, mais l'endroit devient sa résidence privilégiée jusqu'à sa mort en 1996. Elle épouse André Schlessler, avec qui elle a acheté le domaine, dans les années 70 et de ce fait devient française. La section européenne de l'OFPPRA s'appelle d'ailleurs section Maria Casarès. Condamnée par un cancer, n'ayant pas d'enfants, elle décide de léguer la propriété à la commune d'Alloué, pour remercier la France d'avoir été une terre d'asile. C'est cette Maison dont la compagnie Le veilleur, que forment le metteur en scène Matthieu Roy et la comédienne Johanna Silberstein, a pris la direction il y a deux ans.

Un lieu rare

De tels lieux de création sont rares en France. Comme l'Abbaye royale de Fontevault, l'Abbaye aux Dames de Saintes, ou la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, la Maison Maria Casarès est devenue Centre culturel de Rencontres, un lieu patrimonial où les artistes viennent travailler en paix. « Ce n'est pas un théâtre. C'est un lieu à la frontière entre le patrimoine, le centre culturel, le lieu de résidence d'artistes, la scène extérieure pour un fes-

Jeunes Pousses en résidence

Allant au-delà de la volonté de Maria Casarès, qui avait fait de ce lieu une maison du comédien, les deux nouveaux directeurs ont décidé d'accompagner de jeunes gens pour leur première création. « Nous invitons les jeunes metteurs en scène, formés dans une école publique ou privée, à nous transmettre leur premier projet (voire leur second). Trois ou quatre projets sont choisis par un comité de professionnels, puis ces metteurs en scène et leur équipe sont invités pendant un mois au printemps, pour venir travailler et répéter à la Maison Maria Casarès. Ils sont nourris, logés, blanchis » explique Johanna. À l'issue de ce mois, ils présentent une étape de leur travail et, entre-temps, ils auront travaillé avec une association locale ou une école. Enfin, lors des Journées du Patrimoine en septembre, ils présentent leur travail au public.



tival. Nous avons un potentiel de création passionnant. Ce qui nous intéresse c'est de réinventer les modèles » explique Johanna. « Le lieu souffrait d'un fort déficit de reconnaissance aussi bien au niveau local que national, se souvient Johanna. Il a donc fallu travailler la notoriété, ce qui nous a amené à créer en plus du centre culturel, le dispositif Jeunes Pousses avec les journées professionnelles et le festival ».

De fait, l'été, le domaine accueille durant cinq semaines le festival intitulé *Cet été, la maison est ouverte* pour inciter les gens à venir librement se promener dans le parc, aller voir un spectacle. « Ici c'est une maison, les gens qui viennent se sentent chez eux. Ça respire, c'est beau, la nature est agréable ». ♦

Véronique Giraud

BD, une rentrée très sociale

La rentrée d'automne est l'occasion, comme pour le roman, d'une série de publications de bandes dessinées. Arrivée à maturité, après sa révolution dans les années 70, la BD séduit aujourd'hui d'abord les adultes en osant investir tous les domaines de la vie sociale. En confiant au dessinateur Riad Sattouf la chronique en BD de la vie d'Esther, une jeune écolière devenue aujourd'hui collégienne, le magazine L'Obs a tapé juste. Non seulement la chronique séduit par son dessin, son humour, sa pertinence, cette façon inédite de parler des très jeunes générations, mais en plus la critique est éminemment sociale, faisant entre autres la part belle à la parole d'une jeune fille. C'est un espace de plus qu'occupe la bande dessinée qui, en quelques années a pulvérisé les ventes des éditeurs, au point que les plus sérieuses des grandes librairies ne peuvent se passer d'un rayon BD majoritairement fréquenté par les

adultes. En parallèle, les très sérieuses maisons d'édition comme Gallimard, Le Seuil, Actes Sud ou Denoël concurrencent aujourd'hui les éditeurs traditionnels. La mutation de la bande dessinée n'est pas nouvelle, mais elle a acquis une vitesse de croissance euphorique ces dix dernières années.

D'abord, un bon Pilote

Un magazine symbolise cette mutation, *Pilote* qui a réussi à grandir avec ses lecteurs, avant de mourir jeune, à l'âge de 30 ans. Si le premier numéro, en 1959, comporte une interview du footballeur vedette Raymond Kopa, l'hebdomadaire se consacre dès l'année suivante à la seule bande dessinée. À la différence de ses concurrents *Tintin* ou *Spirou*, on l'achète pour les enfants plutôt ados, mais les parents lisent eux aussi *Astérix*, *le Petit Nicolas* ou *Les aventures de Tanguy et Laverdure*. L'attention portée aux adultes ne fera



que croître, notamment lorsque René Goscinny devient rédacteur en chef en 1963.

Il prépare le virage de 1967 où la BD va investir de nouveaux domaines, la science-fiction avec *Valentin* et *Laureline*, et le social avec Reiser, Gotlib et Cabu. Puis, en 1968, la politique avec Iznogoud et le combat féministe avec la *Cellulite* de Claire Bretécher. Dans le

même temps, le dessin, la mise en page, les couleurs ont totalement changé, faisant place à des créations époustouflantes.

Sur les rayons des bibliothèques

La BD n'a pas pour autant achevé sa mue. Des adultes la lisent désormais, mais ne la prennent pas vraiment au sérieux. Elle n'entrera sur les rayons des bibliothèques privées que dans les années 80. Mais elle reste attachée à un type de lecteurs, plutôt masculin, adolescent atterré qui flatte son côté potache.

Avec le XXI^e siècle, la nouvelle BD envahit sans vergogne tous les domaines de la littérature et du dessin. On trouve de tout en BD, même une version manga du *Manifeste du Parti communiste* de Karl Marx (Soleil Productions, 2012). La série y gagne sa place bien avant le succès des chaînes cryptées. Et la production s'envole : dans son rapport annuel pour l'ABCD (association des critiques et journalistes de

Le roman graphique



Le terme nous vient des États-Unis. La Graphic Novel est une bande dessinée pour adultes dont le scénario est conçu comme celui d'un roman, ce qui suppose un nombre conséquent de pages et un sujet de fond. En cette rentrée de littérature BD, plusieurs romans graphiques sont sur les étals des librairies, à commencer par *Le Chemisier* de Bastien Vivès (éditions Casterman), à qui l'on doit déjà *Polina*, objet d'une adaptation cinématographique du chorégraphe Angelin Preljocaj. Également, le très beau *Servir le peuple* d'Alex W. Inker (éditions Sarbacane, sortie le 3 octobre) inspiré de la vie et de l'œuvre de Yan Lianke, paysan chinois, puis soldat qui va s'engager dans la Révolution culturelle de Mao pour la détourner. Côté horreur, *Moi ce que j'aime, c'est les monstres* est traduit de l'américain par les éditions Monsieur Toussaint Louverture. Ce beau roman graphique signé Emil Ferris, une habitante de Chicago passionnée par les films d'horreur, est réalisé comme un journal intime écrit et dessiné dans un cahier à spirale. Il conte la vie de Karen Reyes qui va mener enquête après l'assassinat de son mari.



La rentrée littéraire d'automne, c'est aussi la rentrée des albums de bande dessinée.

bande dessinée) Gilles Ratier révèle le pic de 2016 avec 5 305 albums édités dont 3 988 nouveautés. Si les nouvelles versions de *Lucky Luke* ou *Blake et Mortimer* tiennent toujours le haut des ventes, *L'Arabe du futur* de Riad Sattouf, l'auteur des *Cahiers d'Esther* est en quatrième position avec 220 000 livres vendus. De quoi faire pâlir les romanciers avec 8,4 millions d'albums vendus en France cette année-là.

Femme et quadragénaire

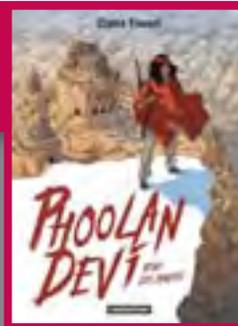
Cette évolution est bien sûr due à un public plus large et différent de celui des années 80. Selon les études du SNE (syndicat national de l'édition), les femmes sont devenues les premières acheteuses (53 %). Mieux le fameux « portrait type » marketing a dressé le profil moyen : une femme de 41 ans, diplômée du supérieur

qui achète cinq BD par an. Les médias ne passent pas à côté du phénomène.

Le *Monde des Livres* inclut désormais une chronique BD et *Télérama* fait début 2018 sa BDthèque idéale avec dix titres, dont les séries *Gus* créée par l'auteur du désopilant *Quay d'Orsay* et *Epiphania* qui traite du droit à la différence. Car désormais la BD a tout investi. En témoigne la rentrée 2018, riche de quelques titres qui, comme la littérature, abordent par la fiction ou le récit, toutes les questions de société.

La condition des femmes y occupe une place de choix. Avec, par exemple, des biographies inédites, celle de la chanteuse Fréhel qui finit dans la misère (*Fréhel* de Louis, éditions Nada), ou le tome 1 de *Charlotte impératrice* (de Matthieu Bonhomme et Nury, éditions Dargaud) qui conte les déboires de Charlotte de Belgique. Et encore le fabuleux *Phoolan Devi*, d'une bandit indienne devenue députée

La BD investit tous les domaines



À l'égal de la littérature, dont elle ne conteste plus le sérieux ni la longueur (voir ci-contre notre article sur le roman graphique), la Bande dessinée a investi tous les domaines comme le montrent les nouvelles publications de cet automne 2018.

La condition des femmes en Inde est contée et dessinée de façon magistrale dans la biographie BD de Claire Fauvel *Phoolan Devi* (éditions Casterman). Adaptée d'une série d'entretiens avec Phoolan, qui était illettrée, la BD conte sa vie, celle d'une Indienne de basse caste, mariée à 11 ans, qui s'enfuit, est violée à de multiples reprises et devient « Reine des bandits » avant d'être élue députée, puis d'être assassinée en 2001. En 226 pages émouvantes, c'est un destin peu commun par l'esprit de révolte et la détermination de cette femme, et trop commun au regard de la vie des filles indiennes. Claire Fauvel y a trouvé un double combat « à la fois contre l'ordre religieux des castes et contre la puissance du patriarcat qui régit encore les rapports hommes / femmes de l'Inde rurale ».

Autre domaine, l'écologie, avec notamment un polar « ethnologique » de Costina et Carbos, *Le dernier Lapon* (éditions Sarbacane) qui commence par le vol d'un tambour et se poursuit par le meurtre d'un éleveur de Rennes, adaptation du roman à succès d'Olivier Truc.

Le sort des migrants est conté simplement à travers le premier tome de *L'Odyssée d'Hakim* (de Toulmé, éditions Delcourt), inspiré de la vie d'un jeune réfugié syrien, chassé par la guerre de son entreprise et de l'appartement qu'il venait d'acheter. Et le rapport au religieux est toujours scruté avec humour dans la superbe série de Joann Sfar, *Le Chat du Rabbine* dont sort le huitième tome (éditions Poisson Pilote). L'auteur publie également *Aspirine*, une nouvelle série sur une adolescente confinée depuis trois siècles au même âge (éditions rue de Sèvres).

(voir ci-contre). Et, côté masculin, une biographie de *Darwin* (éditions Dargaud).

Des adaptations en BD

La BD est aussi la championne des adaptations de romans, récits, et même études, surtout historiques. Et ainsi sorti le premier tome des aventures de Nicolas Le Floch, adapté des romans de Jean-François Parot. Très précis, l'album de Fabrice Le Hénanff sur la conférence de Wannsee (éditions Casterman), cette résidence berlinoise où se décida en 1942 la solution finale.

Enfin, n'oublions pas la fic-

tion pure, celle qui explique aussi le monde mais par le biais de l'impossible. Comme l'inventif *Mon homme est un ours* de Bourgeau (éditions La nouvelle graphique) qui conte un amour entre une femme et un mammifère ursidé.

Ou le policier *Gramercy Park*, amour encore entre un chef mafieux new-yorkais et une ballerine française exilée. Et, au titre de la science-fiction, le dernier *Vatine* avec la complicité du dessinateur Varanda (*La Mort vivante*, éditions Comix Buro) ou *Negalyod* de Pierrot (éditions Casterman). ♦

Jacques Mucchielli

Mathieu Pernot : « La photo, un contact direct avec le monde »

Pour Mathieu Pernot, la photographie permet un contact avec la réalité, celle des grands ensembles de banlieue, des gitans, des migrants, des prisonniers. Nous l'avons rencontré au Collège de France où il est le premier artiste en résidence.

Que représente pour vous la photographie ?

Le médium photographique me permet un contact direct avec le monde. Je suis assez solitaire, j'aime partir seul à la rencontre des gens. La photographie était le meilleur moyen de le faire. On ne peut pas se passer du monde que l'on représente. Dans ce médium, je reconnais un contact avec la réalité qui m'est nécessaire, ensuite, au gré des projets, les formes qui surgissent diffèrent. J'espère que je produis un objet qui sort d'une case particulière qui serait celle de la photographie ou de l'art contemporain, ou de l'anthropologie. Ce que je réalise n'est pas seulement photographique.

Le camp de Saliers a déterminé la suite de votre travail ?

J'étais le premier étonné d'être à cette place-là, ce camp était une mine pour un historien. C'était le seul camp de concentration créé spécialement pour les Tsiganes en Camargue, avec un architecte des monuments historiques qui pense un village avec un discours architectural complètement fou. Dix ans après la fin du camp, Clouzot y tourne son film *Le salaire de la peur*. Il restait une grande quantité de documents dans les archives, tous les rapports du camp et je trouvais incroyable qu'aucun historien ne s'en soit saisi, que ce soit moi, jeune photographe, qui le découvre. Quand je décide d'en faire un travail, je vais voir Henriette Asséo, grande spécialiste de l'histoire tzigane. Elle m'encourage et me dit que c'est précisément parce que je ne suis pas historien

que je peux faire ce travail et peut-être inventer quelque chose.

Votre rapport à l'histoire, à l'écrit marque votre pratique...

Le sujet du camp de Salier méritait la qualité pour que, avant d'être un objet photographique, il soit un élément historiographique qui permette de dire, de façon incontestable, que cette chose avait existé. Il fallait demander à des historiens d'écrire et retrouver des gens qui avaient été photographiés cinquante ans auparavant pour être fichés par la police avant leur internement. Il y avait donc une double image, celle administrative du jour de leur internement et la mienne. Là, leurs portraits avaient un devoir de dire que ces gens sont toujours vivants et qu'ils se donnent à voir.

Migrants, gitans sont des représentations que vous poursuivez depuis longtemps...

Dans ces mondes, je vois des choses qui sont rudes. Ça ne se voit pas sur les images que les gens regardent. Mais ils peuvent imaginer ce qui se passe entre les images, et ce que ça implique comme engagement, comme risque. Pourtant ce sont ces mondes-là qui m'ont toujours intéressé. Pour moi, c'est un terrain de travail. C'est stimulant aussi dans mon imaginaire, dans mon envie. Ça relève autant de l'intellect que de l'estomac. Migrants et gitans sont des gens traversés par des histoires, qui ont une façon de se tenir. Je ne les vois pas comme des gens qui souffrent de quelque chose auquel ils ne peuvent pas faire face. Les tziganes ont fait le choix de partir, de prendre des



Mathieu Pernot est né en 1970 d'une mère assistante sociale et d'un père, né au Liban, ingénieur et militant de gauche. Photographe de la périphérie, il poursuit depuis 1995 sa relation avec la famille tzigane des Gorgan. L'exposition Les Gorgan (1995-2015) est à voir à la Filature à Mulhouse. La série Santé occupe le Centquatre à Paris jusqu'au 6 janvier 2019. Au Collège de France, un nouveau rendu de résidence, intitulé Atlas, sera visible du 20 novembre au 20 décembre.

risques incroyables, d'arriver quelque part. Je les vois comme des figures héroïques et résistantes, pas du tout comme des victimes. Quand je suis avec des réfugiés ou avec la famille Gorgan, on s'amuse, la vie est belle. Même si la misère sociale est dure. Je suis toujours respectueux, et je préserve une distance. Il y a une vraie symétrie, je vais chez eux, ils viennent chez moi. Je ne prends jamais parti, je suis toujours resté à ma place.

L'ouvrage Un camp pour les bohémiens vient de paraître, fruit de votre relation avec les Gorgan... Je suis les Gorgan depuis vingt ans. Cette longévité produit un espace de représentation unique. Plus ce temps est long, plus il s'étire et produit des formes. Aujourd'hui tout est horizontal. À l'heure de la mondialisation, tout circule en surface. Tout est hyper visible. Je me suis intéressé à la verticalité. Il y a une famille à un endroit, et avec eux je creuse, je creuse. C'est le fait de creuser dans la durée de leur vie, dans le temps qui fait son travail, dans les regards qui se transforment, dans le mien. Plus ce sera long, plus ce sera beau. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



TIPiquement solidaires



Co-finançons les belles initiatives citoyennes et solidaires

Ma Belle Tribu est une plateforme de financement participatif par le don dédiée aux associations qui ont pour vocation de soutenir les belles initiatives citoyennes et solidaires.

Rejoignez-nous sur mabelletribu.fr

Une équipe dédiée accompagne les porteurs de projets tout au long de leur campagne.

Contactez-nous au 01 64 80 33 40⁽¹⁾ ou par mail à mabelletribu@casden.banquepopulaire.fr

Rejoignez-nous sur



Ma Belle Tribu est la plateforme
de financement participatif par le don initiée par



⁽¹⁾ Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.
- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.
- Pourquoi ?
- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.
- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,
c'est toi qui dois être perdu.



MÉTIER DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2018).

L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire connaître.



assureur militant